

VOUGY



BULLETIN MUNICIPAL



www.mairie-vougy.fr

Tout sur l'année 2014...

Les travaux



Les associations



Le repas de l'amitié



Les heureux événements



Technique

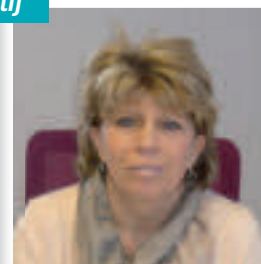


■ Franck BOUCLIER
■ Alain PIET
■ Kevin MILANO

Administratif



■ Fernanda PIMENTA



■ Sandrine WILLAEY

Secrétaire administrative école

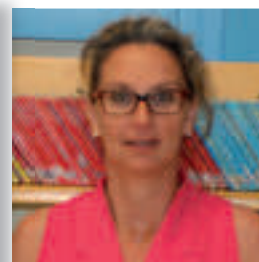


■ Viviane TRABICHET
Secrétaire

Groupe scolaire



■ Catherine ACQUISTAPACE
■ Stéphanie HURIEZ



■ Catherine DOMANGE

Bibliothèque



■ Fabienne MASSAROTTI ■ Christie COCHARD

Cantine (personnel CCFG)



■ Evelyne REVILLOD-BUSQUET ■ Sylvie MIOILLANY ■ Maud DESCAMPS ■ Nadège LAGACHE

Garderie • Periscolaire (personnel CCFG)



■ Livia DELGADO ■ David XAYAVONG ■ Maryline MENEGON ■ Sévrine LAUDREN ■ Catherine DOMANGE
Christine LEGOURRIERE (absente sur la photo)

Salle polyvalente



■ Sylvie MIOILLANY

9



29



34



36



44



Editoriaux de M. Saddier et M. Valli ■ 4

Editorial de Monsieur le Maire de Vougy ■ 5

Commissions municipales ■ 6

Délégués aux différents syndicats - Associations ■ 7

Les services et téléphones utiles ■ 8

Départ à la retraite de Marianne Poulain ■ 9

Principales délibérations ■ 10-11

Comptes administratifs 2013 ■ 12-13

Communauté de Communes Faucigny-Glières ■ 14-18

Travaux, réalisations & projets ■ 19-27

Bibliothèque ■ 28-29

L'amicale pétanque ■ 30-31

Association pêche «la truite» ■ 32

Tennis club - La chasse «ACCA de Vougy» ■ 33

Les sapeurs pompiers ■ 34-35

Le ski-club Marnaz Vougy ■ 36

Les temps forts ■ 37

Harmonie Intercommunale ■ 38

Les anciens combattants ■ 39

Les amis de l'école ■ 40

Les illuminations de Noël ■ 41

Mariages - Naissances - Décès ■ 42-43

Tango-Velours ■ 44

Calendrier des manifestations 2014 ■ 45

Photos souvenir ■ 46-47



Martial Saddier
Maire de Bonneville
Député de la Haute-Savoie

En cette année 2014 de renouvellement des conseils municipaux, permettez-moi tout d'abord de féliciter chaleureusement l'ensemble des élus de Vougy, sous la houlette d'Alain SOLLIET, à qui vous avez largement renouvelé votre confiance lors des dernières élections municipales du mois de mars dernier.

Loi de transition énergétique, projet de loi de finances 2015, réforme territoriale... Ces textes ne sont que quelques exemples de lois d'importance qui se succèdent actuellement à un rythme effréné devant le parlement depuis la rentrée. Dans un contexte difficile – hausse du chômage, aggravation des déficits, crise économique – aucune strate de notre société n'est épargnée par la rigueur : les ménages en premier lieu, mais également les entreprises qui souffrent d'une croissance atone et les collectivités territoriales, confrontées à une baisse drastique de leurs dotations, alors que leurs charges ne faiblissent pas.

Bien que député de l'opposition, face à cette situation difficile, j'ai à cœur de mener un travail de fond efficace et constructif, en témoignant les 81 amendements que j'ai fait adopter sur les 12 derniers mois, me classant 2ème député de l'opposition qui en a fait adopter le plus.

J'emploie cette même énergie au niveau local : après avoir obtenu le classement de la moyenne vallée de l'Arve en Zone de Sécurité Prioritaire, je m'attacherai dans les mois à venir à poursuivre mon action sur des dossiers de grande impor-

tance pour notre territoire, tels que la lutte contre le projet de géothermie profonde, actuellement à l'étude sur la vallée de l'Arve et le Genevois, ou encore à obtenir la révision du champ d'application de la majoration de la taxe sur le foncier non bâti.

En circonscription, mon souci constant est d'être proche de vous et de rester à l'écoute de vos préoccupations et de vos attentes en allant vous rencontrer régulièrement lors de permanences parlementaires ou au cours des nombreuses manifestations qui ponctuent la vie de nos communes tout au long de l'année. C'est le sens de mon engagement et la contrepartie naturelle de la confiance que vous m'accordez depuis 2002.

Belle et heureuse année 2015 à tous !

Martial SADDIER



Stéphane Valli
Président de la CCFG

Chers habitants de Vougy,

Vougy fut l'une des communes fondatrices de la communauté de communes Faucigny Glières et je voudrais vous remercier pour la confiance que vous nous témoignez dans nos missions intercommunales depuis ces nombreuses années.

Aux côtés du Conseil Municipal de Vougy, la CCFG poursuivra en 2015 une politique de développement équilibré du territoire qui s'appuie sur une offre homogène de nos services à la population. Dans le cadre d'un budget de plus en plus contraint, marqué par les baisses des dotations de l'Etat et notre volonté de ne pas augmenter la fiscalité dans ces « périodes difficiles », nous veillerons plus que jamais à adopter une gestion particulièrement rigoureuse des deniers publics.

Votre commune évolue et nous répondrons au mieux à vos besoins dans le champ des compétences qui nous sont imparties. Avec Alain Solliet et Muriel Avogadro, tous deux Vice-Présidents de la CCFG, nous souhaitons renforcer particulièrement les services à la population. Ainsi, 2015 devrait être marquée par le démarrage du projet de construction d'un restaurant scolaire à Vougy.

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires imposée par l'Etat, a nécessité patience et compréhension de votre part et je voudrais vous remercier pour votre attitude conciliante lors de cette rentrée scolaire de septembre. Une rentrée scolaire réussie au sein de notre centre nautique Guy Châtel qui accueille gratuitement les enfants vougerots scolarisés au même titre que ceux des autres communes, pour leur permettre l'apprentissage de la nage.

La CCFG continuera à améliorer votre quotidien en maintenant des services variés et de qualité en adéquation avec vos attentes comme elle l'a fait avec le transport à la demande « Proximité » dont nous avons fêté en septembre le premier anniversaire. Dimensionné à l'échelle des 3 communautés de communes partenaires de la CCFG, il vous permet pour un prix unique de 2 euros de vous déplacer sur l'ensemble du territoire de notre syndicat mixte (SM4CC) à l'endroit que vous souhaitez.

Enfin, comme chaque année, nous avons organisé dans les communes membres de la CCFG, de nombreuses manifestations intercommunales (générations jeux, cinéma plein air, etc...) et nous avons poursuivi nos partenariats entre la médiathèque et les bibliothèques, toujours en réseau et associées à la deuxième édition de notre festival des Bébés lecteurs qui a connu un grand succès auprès des familles de notre territoire.

Je vous souhaite, chers Vougerots, une très bonne année 2015 et mes meilleurs vœux de bonheur et de santé à vous et vos proches.

Stéphane Valli, Président de la CCFG



Alain Solliet Maire de Vougy

Vice Président de la CCFG
Président de la Maison de l'Emploi

Chers Vougerots, Chers Vougerotes,

Voici votre bulletin municipal 2015.

Depuis 25 ans, il vous apporte des informations sur la vie communale, sur les activités des diverses associations, sur les événements majeurs survenus en 2014, sur nos réalisations et sur nos projets.

Chaque année nous essayons de le rendre plus attractif et plus convivial grâce à une équipe d'élus dynamique et volontaire.

Mes remerciements les plus chaleureux à tous ceux qui ont participé à sa conception et à sa rédaction.

En 2014, Vougerots, vous nous avez fait confiance et vous m'avez permis d'entamer un sixième mandat.

Je vous adresse mes remerciements les plus sincères.

Je sais qu'il n'est pas possible de plaire à tout le monde. Cependant nous essayons d'apporter satisfaction et écoute à chacun.

Pour mieux communiquer avec vous, la commune dispose désormais d'une page Facebook et d'un site internet rénové et moderne.

2015 sera une année électorale importante puisqu'elle verra l'élection des conseillers généraux appelés désormais conseillers départementaux et des conseillers régionaux, en mars 2015 pour les premiers, en décembre 2015 pour les seconds.

Le projet phare du conseil général pour notre commune, c'est la réalisation de ce que l'on appelle «le contournement de Marignier» mais aussi celui de Vougy.

J'appelle à voter pour le candidat qui se prononcera en faveur de ce projet qui donnera un nouveau souffle à Vougy.

En cette période de crise économique et de réduction budgétaire, je vous demande de garder l'espoir d'un avenir meilleur.

Je vous adresse tous mes vœux pour 2015; bonheur et santé pour tous ceux qui vous sont chers.



Alain Solliet
Maire de Vougy

FINANCES

- **SOLLIET Alain**
- AVOGADRO Muriel
- SARREBOUBÉE Christian
- REVIL Geneviève
- MASSAROTTI Yves
- CACHEUX Sylvie
- LAURENSON David
- DUCROUX Elisabeth
- TINJOUR Denis
- PEPIN Natahalie
- VOTTERO Cédric
- THIBERGE Laurence
- SIMONIN Marc
- AZZOPARDI Karen
- MENEGON Daniel

ENVIRONNEMENT

- **SOLLIET Alain**
- **SARREBOUBÉE Christian**
- MASSAROTTI Yves
- DUCROUX Elisabeth
- THIBERGE Laurence
- CACHEUX Sylvie

COMMUNICATION

- **SOLLIET Alain**
- **REVIL Geneviève**
- AVOGADRO Muriel
- SARREBOUBÉE Christian
- MASSAROTTI Yves
- LAURENSON David
- SIMONIN Marc

ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

- **SOLLIET Alain**
- **AVOGADRO Muriel**
- MASSAROTTI Yves
- REVIL Geneviève
- DUCROUX Elisabeth
- VOTTERO Cédric
- CACHEUX Sylvie
- AZZOPARDI Karen

VIDEOSURVEILLANCE

- **SOLLIET Alain**
- **MASSAROTTI Yves**
- SARREBOUBÉE Christian
- LAURENSON David
- VOTTERO Cédric

SALLE POLYVALENTE

- **SOLLIET Alain**
- **AVOGADRO Muriel**
- SARREBOUBÉE Christian
- LAURENSON David
- VOTTERO Cédric

C.C.A.S.

- **SOLLIET Alain Président**
- AVOGADRO Muriel
- REVIL Geneviève
- DUCROUX Elisabeth
- PEPIN Natahalie

CNAS • ACTION SOCIAL PERSONNEL

- REVIL Geneviève

URBANISME • PLU

- **SOLLIET Alain**
- **MASSAROTTI Yves**
- SARREBOUBÉE Christian
- AVOGADRO Muriel
- VOTTERO Cédric
- THIBERGE Laurence
- SIMONIN Marc
- LAURENSON David
- PEPIN Natahalie

SCOLAIRE

- **SOLLIET Alain**
- **AVOGADRO Muriel**
- DUCROUX Elisabeth
- SIMONIN Marc
- AZZOPARDI Karen
- PEPIN Natahalie

PERSONNEL

- **SOLLIET Alain**
- **AVOGADRO Muriel**
- SARREBOUBÉE Christian
- DUCROUX Elisabeth
- MENEGON Daniel

VOIERIE • RÉSEAUX

- **SOLLIET Alain**
- **SARREBOUBÉE Christian**
- MASSAROTTI Yves
- LAURENSON David
- PEPIN Natahalie
- MENEGON Daniel

COMMISSIONS DES IMPÔTS DIRECTS

- THIBERGE Laurence
- DUCROUX Elisabeth
- PEPIN Natahalie

COMMISSIONS APPELS D'OFFRES

- **SOLLIET Alain • Président**
- SARREBOUBÉE Christian • Titulaire
- MASSAROTTI Yves • Titulaire
- LAURENSON David • Titulaire
- AVOGADRO Muriel suppléante de SARREBOUBÉE Christian
- REVIL Geneviève suppléante de MASSAROTTI Yves
- MENEGON Daniel suppléant de LAURENSON David

BÂTIMENTS COMMUNAUX

- **SOLLIET Alain**
- **SARREBOUBÉE Christian**
- MASSAROTTI Yves
- LAURENSON David
- MENEGON Daniel

ACTIONS SOCIALES ET CULTURELLES

- **SOLLIET Alain**
- **REVIL Geneviève**
- AVOGADRO Muriel
- DUCROUX Elisabeth
- PEPIN Natahalie
- THIBERGE Laurence

DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS

• SYANE

Titulaire : MASSAROTTI Yves

• COLLEGE MARIGNIER

Titulaires : PEPIN NATHALIE

• SYNDICAT SCOLAIRE DE MARIGNIER

Titulaires : AVOGADRO Muriel – MASSAROTTI Yves
REVIL Geneviève

Suppléants : THIBERGE Laurence – DUCROUX Elisabeth
PEPIN Nathalie

• SYNDICAT TETRACEM

Titulaire : AVOGADRO Muriel
Suppléante : REVIL Geneviève

• S.I.T.E.U. (Syndicat Intercommunal de Transport des Eaux Usées)

Président : SOLLIET Alain
Titulaires : SARREBOUBÉE Christian – MASSAROTTI Yves
Suppléants : LAURENSEN David
Pour Mt Saxonnex :
Vice-Président : CAUL-FUTY Frédéric

• S.Y.R.E. (Syndicat Mixte de la Ressource en Eau)

Titulaires : SARREBOUBÉE Christian – MENEGON Daniel
Suppléants : MASSAROTTI Yves – TINJOUD Denis

• COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FAUCIGNY-GLIÈRES

Titulaires : SOLLIET Alain – AVOGADRO Muriel
SARREBOUBÉE Christian – REVIL Geneviève
Suppléant : MASSAROTTI Yves

• H2EAUX

Titulaires : SOLLIET Alain – SARREBOUBÉE Christian
MASSAROTTI Yves
Suppléants : DUCROUX Elisabeth – MENEGON Daniel
SIMONIN Marc

• REGIE INTERCOMMUNALE DE TRAITEMENT DES EAUX

Titulaires : SOLLIET Alain – SARREBOUBÉE Christian
MASSAROTTI Yves
Suppléants : DUCROUX Elisabeth – MENEGON Daniel
SIMONIN Marc

• REGIE DES EAUX VOUGY

Titulaires : SOLLIET Alain – SARREBOUBÉE Christian
MASSAROTTI Yves – SOLLIET Alain – LAURENSEN David
MENEGON Daniel – TINJOUD Denis

• COMMUNES FORESTIÈRES

Titulaire : SARREBOUBÉE Christian
Suppléant : MENEGON Daniel

ASSOCIATIONS COMMUNE DE VOUGY

• LES AMIS DE L'ÉCOLE :

WUTHRICH Jessica
74, rue des Grands Bois – 74130 VOUGY

• ASSOCIATION CHASSE AGREEE :

GLIERE Roland
980, rue de la Chapelle – 74130 VOUGY

• UNION SPORTIVE VOUGY :

ROCHET Guillaume 596 route de Thuet 74130 BONNEVILLE
GANDON Bruno 114, rue des 3 Arbres – 74130 VOUGY

• TENNIS CLUB :

CORNALI Lionel 33 rue de la Pottaz 74130 LA ROCHE SUR FORON

• AMICALE PETANQUE :

POULAIN Christèle
4 lot le Golliat – 74130 VOUGY

• IL GI DOGANG VALLÉE DE L'ARVE :

DAVID Emmanuel
146, rue du Châtelard – 74970 MARIGNIER

• BIBLIOTHEQUE « A livre ouvert » :

MASSAROTTI Fabienne
96, rue Jules Ferry – 74130 VOUGY

• HARMONIE MUNICIPALE – BONNEVILLE–AYZE–VOUGY :

JUMARI Willy
82, rue Sainte Catherine – 74130 BONNEVILLE

• BONNEVILLE ARVE BORNE CYCLISME :

QUELIN Gérard – 622, avenue Guy Chatel – 74130 AYZE

• ADMR :

JACQUEMOUD Nicole
60, impasse les Pesses – 74130 AYZE

• SKI-CLUB MARNAZ-VOUGY :

TANIOU Jean-Marc
337, rue des Fontaines – 74460 MARNAZ

• UDC-AFN MARNAZ-VOUGY :

MARCHAND François
La Pyramide, 112 rue des Berges – 74460 MARNAZ

• STE DE PECHE LA TRUITE MARIGNIER-THYEZ-VOUGY :

VUAGNAT Patrick
700, avenue de la Plaine – 74970 MARIGNIER

• SC'ART à B :

FALLION Claude
137, avenue Pierre Mendès France – 74130 BONNEVILLE

Mairie de VOUGY



Tél : 04 50 34 59 56

Fax : 04 50 34 50 58

E.mail : accueil@mairie-vougy.fr

www.vougy.com



Commune de Vougy

Permanence de Monsieur Le Maire
Le mercredi après-midi
sur rendez-vous

Ouverture de la Mairie au public :

Lundi : 8h30 à 11h30 • 14h00 à 17h30
Mardi : 8h30 à 11h30 • 14h00 à 17h30
Mercredi : 8h30 à 11h30 • 14h00 à 17h30
Jeudi : fermé le matin • 14h00 à 17h30
Vendredi : 8h30 à 11h30 • 14h00 à 17h30
Samedi : 8h30 à 11h00

Horaires agence postale :

Lundi • Mardi • Mercredi • Vendredi :
8h30 à 11h30 • 14h00 à 17h30
Jeudi : 14h00 à 17h30
Samedi : 8h30 à 11h00

ADMR

Mme Jacquemoud
Tél : 04 50 97 02 54

ÉCOLE

Tél : 04 50 34 58 74

GARDERIE

Tél : 06 88 22 12 79

BIBLIOTHÈQUE

Tél : 04 50 34 10 65

Horaires :

Mercredi : 9h30 - 12h00 •
14h00 - 18h00
Vendredi : 13h30 - 18h00
Samedi : 10h00 - 12h00



DÉCHETTERIE HORAIRES D'HIVER

(de novembre à mars inclus, suivant les dates
de changement d'heure été/hiver)

Lundi :
9h00 - 12h30 - 13h30 - 18h00
Mardi :
Fermée le matin - 13h30 - 18h00
Mercredi :
9h00 - 12h00 - 13h30 - 18h00
Jeudi :
Fermée le matin - 13h30 - 18h00
Vendredi :
9h00 - 12h00 - 13h30 - 18h00
Samedi :
9h00 - 12h30 - 13h30 - 18h00
Dimanche :
Fermée

DÉCHETTERIE HORAIRES D'ÉTÉ

(de avril à octobre, suivant les dates
de changement d'heure été/hiver)

Lundi :
9h00 - 12h30 - 13h30 - 19h00
Mardi :
Fermée le matin - 13h30 - 19h00
Mercredi :
9h00 - 12h00 - 13h30 - 19h00
Jeudi :
Fermée le matin - 13h30 - 19h00
Vendredi :
9h00 - 12h00 - 13h30 - 19h00
Samedi :
9h00 - 12h30 - 13h30 - 19h00
Dimanche :
9h30 - 12h00 **Fermée l'après-midi**

Lutte contre le bruit !

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre les travaux entre **20h00 et 8h00** et toute la journée des dimanches et jours fériés.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que : **les dimanches et jours fériés entre 10h00 et 12h00** les samedis entre 9h00 et 12h00 et entre 14h30 et 19h00 les autres jours, entre 8h00 et 20h00.

Départ à la retraite de Marianne Poulain

Après 28 années de bons et loyaux services au sein de notre commune, Marianne POULAIN a fait valoir ses droits à la retraite à l'âge de 62 ans.

Marianne qui assurait l'entretien des bâtiments communaux (mairie, salle polyvalente, école....) a débuté le 12 Décembre 1986 sous le mandat de Lionel Carrier.

Pour fêter l'événement, un repas réunissait sur le plateau de Solaison élus, personnel communal, conjointes et conjoints venus nombreux remercier Marianne pour le travail accompli pendant de nombreuses années et témoigner leur amitié à une personne toujours souriante et disponible.

Bonne retraite en compagnie de Michel !



Changement d'adresse pour les services techniques



Ils occupent désormais, depuis octobre 2014, un nouveau bâtiment situé 231 Rues des Ecoles. Ces locaux beaucoup plus confortables que les précédents étaient occupés jusqu'à ce jour par les Sapeurs pompiers du Centre de Secours de VOUGY.



SÉANCE du 20 février 2014

Le conseil municipal donne un avis favorable à la modification des statuts du Syndicat Mixte H2eaux permettant ainsi l'adhésion de la commune de Marignier à la compétence SM3A « Syndicat Mixte Aménagement de l'Arve et de ses Abords ».

Le conseil municipal accepte divers devis de l'ONF pour un montant de 8 190 € et accepte une recette sur vente de bois de 13 000 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec M. le Préfet de la Haute-Savoie pour que la transmission des actes administratifs se fasse par voie électronique à partir du 1er mars 2014.

Le conseil municipal décide par le biais des contrats d'avenir de recruter un agent non titulaire au grade d'adjoint technique de 2ème classe.

SÉANCE du 19 mars 2014

Le conseil municipal décide de tirer le bilan de la concertation sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme et précise que le projet sera communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées et communes limitrophes.

Le conseil municipal autorise le Maire à soumettre à enquête publique le dossier du zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales en même temps que le PLU de la commune.

SÉANCE du 28 mars 2014

M. Alain SOLLIET est élu maire par 14 voix pour 1 nul.

Le conseil municipal décide de 4 postes d'adjoints et la liste menée par Madame Muriel Avogadro obtient 15 voix sur 15.

Ont été proclamés adjoints au maire :

Mme Muriel Avogadro, 1ère adjointe

M. Christian Sarreboubée, 2ème adjoint

M. Yves Massarotti, 3ème adjoint

Mme Geneviève Revil, 4ème adjoint

SÉANCE Avril 2014

Le conseil municipal approuve les propositions de commissions municipales et nomme les membres des différentes commissions.

Le conseil municipal décide des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire et d'adjoint au Maire.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec la SM4CC (Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes) définissant les modalités d'organisation et de gestion des services des transports scolaires des enfants des écoles primaire et maternelle de la commune de Vougy.

Le conseil municipal approuve les termes de la convention à convenir entre la commune de Vougy et le Syane pour l'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de l'éclairage extérieur de la mairie de Vougy.

Le conseil municipal approuve le transfert de l'emprunt du budget eau de la commune de Vougy d'un montant du capital restant dû au 01/01/201 de 275 000 € à la régie des eaux de Vougy.

SÉANCE du 23 avril 2014

Le Conseil municipal hors la présence de Monsieur le Maire approuve le compte administratif du budget principal 2013 présentant un excédent de 649 791 €.

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2014 comme suit : dépenses et recettes en section de fonctionnement 2 760 669 € et dépenses et recettes en section d'investissement 4 455 755 € soit un budget de 7 216 425 €.

Le conseil municipal approuve les subventions attribuées pour un montant de 38 000 €.

Le conseil municipal fixe les taux communaux des 3 taxes directes comme suit :

• Taxe habitation	6,14 %
• Foncier bâti	4,93 %
• Foncier non bâti	46,78 %

Soit aucune majoration.

SÉANCE du 21 mai 2014

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de la mairie sauf trois lots infructueux.

SÉANCE du 11 juin 2014

Le conseil municipal désigne cinq délégués des personnes civiles de la commune auprès de la régie des eaux de Vougy.

Le conseil municipal élit :

M. Joseph Nicolet, M. François Laudren, M. Fabrice Depoisier, Mme Danielle Castagna et M. Stéphane VALLI (président de la régie des eaux de Bonneville).

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation des travaux de chantiers éducatifs et décide de financer à hauteur de 2 780 €.

Le conseil municipal valide la mise à jour de la carte d'aptitude des sols et de milieux à l'assainissement autonome sur le secteur d'Hermy. Approuve le devis d'un montant de 2 384 €.

SÉANCE du 20 juin 2014

Le conseil municipal approuve la désignation du site Natura 2000 de l'Arve au titre de la directive oiseaux.

Le conseil municipal soutient dans un souci d'accès des citoyens au droit du bon fonctionnement de la justice, le maintien à Bonneville des juridictions de plein exercice et de pleine compétence.

SÉANCE du 10 septembre 2014

Le conseil municipal désigne Christian Sarreboubée comme correspondant défense de la commune de Vougy. Désigne également Christian Sarreboubée en qualité de référent ambroisie.

Le conseil municipal approuve un nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente ainsi que les nouveaux tarifs liés à la location de cette salle.

Le conseil municipal approuve les principes exposés de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à compter de septembre 2014.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer avec le SYANE, l'adhésion à la convention du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite être tenu informé par M. le Président du Conseil Général de l'état d'avancement du dossier de contournement de Marignier pour que le plan d'aménagement de la traversée de Vougy prenne en compte le projet de réhabilitation de la mairie.

SÉANCE du 22 octobre 2014

Le conseil municipal décide d'adhérer dès 2014 à l'association des maires ruraux de la Haute-Savoie et autorise le Maire à régler la cotisation de 150 €.

Le conseil municipal décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3,75 % sur l'ensemble du territoire communal.

Le conseil municipal décide une baisse de 5 % des indemnités de fonction du Maire et des adjoints.

Le conseil municipal ajoute la commission « plan communal de sauvegarde » à la liste des commissions municipales.

SÉANCE du 14 novembre 2014

Le conseil municipal attribue le lot 3 du marché de réhabilitation de la mairie (démolition, gros œuvre, chape) à la société COREALP/EGBI Perrin domiciliée à Chapareillan (38530).

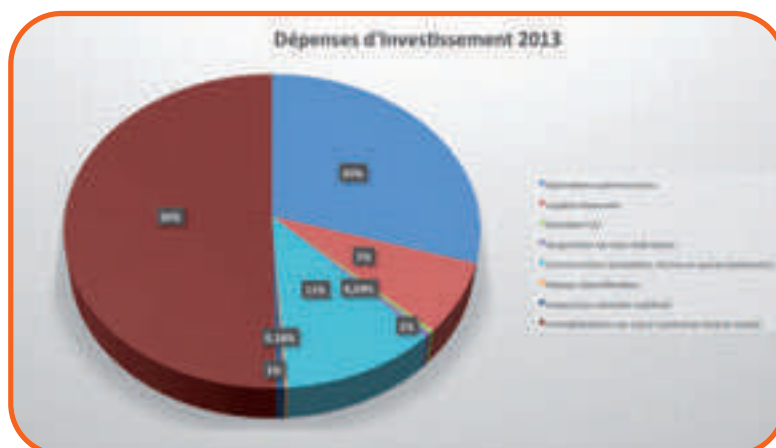
Le conseil municipal approuve la vente d'une parcelle de terrain à la SCI « La vougerotte » représentée par Mr David TEYPAZ en zone UX (zone d'activité) au prix de 64 634 € soit 34 €/m²

Le conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes un prêt relais de 510 000 € d'une durée de 3 ans au taux fixe de 1,49 %.

Recettes 2013



Dépenses 2013



Recettes 2013

Ces 100 euros sont financés par :

FONCTIONNEMENT

Excédent fonctionnement 2012	12,87
Remboursement sur rémunérations	0,67
Produits du domaine et ventes	0,51
Impôts et taxes	71,06
Dotation participations	8,11
Revenus des immeubles et divers	1,72
Produits financiers	1,49
Produits exceptionnels	3,58
Total fonctionnement	100

INVESTISSEMENT

Excédent d'investissement 2012	28,91
Opérations d'ordre	0,34
Opérations patrimoniales	33,76
Dotations et fonds	13,64
Emprunts	17,23
Cession d'immobilisations financières	6,12
Total investissement	100

FONCTIONNEMENT

Excédent fonctionnement 2012	229 119
Remboursement sur rémunérations	11 923
Produits du domaine et ventes	9 026
Impôts et taxes	1 264 869
Dotation et participations	144 383
Revenus des immeubles et divers	30 565
Produits financiers	26 558
Produits exceptionnels	63 638
Total recettes fonctionnement	1 780 081

INVESTISSEMENT

Excédent investissement 2012	589 023
Opérations d'ordre	7 000
Opérations patrimoniales	687 908
Dotations et fonds	278 015
Emprunts	351 200
Cession d'immobilisations financières	124 634
Total recettes investissement	2 037 781

Dépenses 2013

Pour 100 euros nous avons dépensé :

FONCTIONNEMENT

Fournitures	16,25
Entretien	20,17
Services extérieurs	12,64
Taxes foncières	0,51
Personnel	22,80
Reversement et restitution impôts/taxes	1,74
Opérations d'ordre	0,60
Indemnités maire-adjoints	3,33
Contributions aux syndicats	12,32
Subventions	3,22
Intérêts emprunts	6,43
Total fonctionnement	100

INVESTISSEMENT

Opérations patrimoniales	29,78
Capital emprunts	7,29
Révision PLU	0,38
Acquisition terrains bâtiments	0,42
Constructions (cimetière, mairie et autres bât.)	11,07
Réseau électrification	0,17
Acquisition mobilier matériel	0,60
Immobilisations en cours (vestiaires foot...)	50,28
Total investissement	100

FONCTIONNEMENT

Fournitures	191 112
Entretien	237 215
Services extérieurs	148 608
Taxes foncières	5 952
Personnel	268 137
Reversement et restitution sur impôts et taxes	20 477
Opérations d'ordre	7 000
Indemnités mairies-adjoints	39 103
Contributions aux syndicats	144 884
Subventions	37 846
Intérêts emprunts	75 593
Total dépenses fonctionnement	1 175 927

INVESTISSEMENT

Opérations patrimoniales	687 908
Capital emprunts	168 334
Révision PLU	8 881
Acquisitions terrains bâtiments	9 722
Construction (cimetière, mairie et autres bât.)	255 735
Réseaux électrification	3 993
Acquisitions mobilier matériel	13 776
Immobilisations en cours (vestiaires foot...)	1 161 488
Total dépenses fonctionnement	2 309 836

> Activités

Comme cela vous a déjà été indiqué, votre enfant peut participer aux activités suivantes : tennis, pétanque, anglais, danse, mosaïque, théâtre, chorale, fitness, bibliothèque, percussions, jeux de société, activités manuelles (mandala, bracelets, etc.), jeux extérieurs collectifs, ... En concertation avec l'équipe enseignante et la Commune de Vougy, ces activités se déroulent au sein de l'école ou dans les installations extérieures adaptées.

> Inscriptions :

Si vous êtes intéressé(e) pour inscrire votre enfant au TAP, vous devez vous manifester auprès du Pôle Administratif Enfance (PAE), soit :

- Par Internet, sur le site www.ccfg.fr rubrique « Enfance », via le Portail famille à l'aide de vos identifiants habituels ;
- Par mail, à l'adresse enfance@ccfg.fr
- Par téléphone, au 04.50.25.22.43 ou au 04.50.03.44.63 ;
- En personne au PAE situé à l'Agora jusqu'au 15 janvier 2015 puis en mairie de Bonneville.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h (sauf le lundi matin) + permanence en soirée le jeudi jusqu'à 19h.

Pour répondre au mieux à vos attentes, la Communauté de communes vous offre désormais la possibilité d'inscrire votre enfant à l'année au TAP.

> Fin du TAP :

Vous pouvez venir chercher votre enfant à l'école à partir de 16h30.

Compte tenu des incidences, pour les équipes et les autres enfants, nous attirons votre attention sur l'importance de respecter ces horaires. Ensuite, les enfants inscrits à l'accueil périscolaire ou à l'aide aux devoirs restent sur place, comme l'an dernier, pour prendre leur goûter et pratiquer d'autres activités ludiques et pédagogiques.

> Goûter :

Par mesure d'équité envers les enfants, nous vous remercions de ne pas prévoir de goûter pour votre enfant sur le temps du TAP.

Réforme des rythmes scolaires et mise en place des « TAP »

Depuis la rentrée scolaire du mardi 2 septembre, la Communauté de communes s'est efforcée de mettre en place la réforme des rythmes scolaires imposée par le gouvernement aux élèves, parents, équipes pédagogiques et collectivités territoriales. Il a donc fallu procéder à quelques ajustements pour répondre au mieux à vos attentes, d'autant qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire de mettre en place et de proposer des temps d'activités périscolaires (TAP) à la fin de l'école. Consciente des difficultés générées par la mise en place des nouveaux horaires scolaires, et l'impact sur l'organisation au sein des familles, la Communauté de communes a donc choisi de vous proposer, à titre expérimental, une solution d'accueil gratuite de votre enfant de 15h45 à 16h30. Tant que la météo le permet, les activités extérieures seront privilégiées et parallèlement, des activités intérieures, en adéquation avec les besoins de chacun, sont mises en place et s'élargiront au cours de l'année. Enfin, compte tenu de l'importance des effectifs accueillis sur ce créneau, les services de la Communauté de communes privilégient la sécurité des enfants et optimisent leur prise en charge.



La CCFG rejoint les réseaux sociaux

Depuis mi-octobre 2014, la CCFG a rejoint les réseaux sociaux et possède désormais sa page **Facebook** et son compte **Twitter**. A la base réservé à l'usage par des particuliers, le réseau social Facebook (2ème site le plus visité au monde) est devenu un moyen incontournable de nos jours de faire connaître notre collectivité et de vous communiquer toutes nos actualités. Avec cette interface, la CCFG ouvre ainsi une nouvelle fenêtre de dialogue directe et réactive entre ses administrés et ses services. Venez vite nous rejoindre et restez connectés à votre intercommunalité !

En complément, la CCFG réalise aussi des lettres d'informations mensuelles, si vous êtes intéressé pour vous abonner, des formulaires sont à votre disposition dans les équipements intercommunaux ou vous pouvez vous inscrire en ligne sur notre site internet www.ccfg.fr – Newsletter.

Centre nautique Guy Châtel

En février 2013 les élus ont voulu édifier ce centre nautique pour permettre aux enfants de notre territoire d'apprendre à nager. Dans cette logique le Centre Nautique de la CCFG offre la possibilité aux enfants de venir tout au long de leur scolarité. Chaque année le centre nautique reçoit 15 écoles élémentaires du territoire, ainsi que 16 écoles des communes alentours de la CCFG. C'est également 4 collèges et 2 lycées qui fréquentent le centre nautique chaque semaine. Il offre 798 places d'activités en période scolaire. Beaucoup d'entre vous fréquentent l'établissement régulièrement et ont déposé leurs idées au sein de notre boîte dédiée. Vous avez été nombreux à avoir signalé un courant d'air froid, au niveau du passage douches-vestiaires. Sachez que, depuis le 25 septembre, des grilles ont été remplacées pour remédier à ces courants d'air. Enfin, sachez que le service Proxim iTi est aussi mis à disposition pour vos trajets au centre nautique pour un tarif de 2 euros le trajet.



Transports à la demande



le réseau qui rapproche

Plus d'informations au 04 50 25 63 24
ou sur www.proximiti.fr

Depuis septembre 2013, le service de transports à la demande « Proxim iTi » propose des déplacements de proximité aux personnes non motorisées. A ce jour, 45.04% des usagers viennent de la CCFG, le restant des autres communautés de communes du SM4CC, et la ligne la plus utilisée à 79,64% est celle du transport à la demande zonal. Proxim iTi c'est une offre de 3 lignes disponibles et déclenchables à heures fixes et pour des points d'arrêts prédéfinis en direction du Centre Hospitalier Alpes Léman depuis Bonneville, la Roche-sur-Foron, Reignier et Saint-Jeoire.

• Pour bénéficier de ce service, vous devez suivre trois étapes :

- 1 Inscrivez-vous gratuitement auprès de la centrale de réservation au 0811 280 257 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)
- 2 Réservez votre transport par téléphone au 0811 280 257 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou par internet.
- 3 Prenez votre ticket à la montée (2 euros le trajet).





Plus d'informations au 04 50 07 31 80
Ouverture du lundi au samedi de 8h30 à 18h.
Parking à disposition des familles

Le crématorium de Bonneville enfin inauguré

Avec plus de 250 crémations réalisées depuis son ouverture en janvier, il offre un véritable service de proximité aux habitants du nord du département, le tout dans un cadre apaisant, accompagné de professionnels. Ces derniers sont spécialement formés pour accueillir et aider les familles dans l'organisation de leur cérémonie d'adieu, à partir de musiques, textes ou poèmes et d'un gestuel de séparation

approprié. La cérémonie peut être réalisée par l'équipe du crématorium ou par la famille, si celle-ci souhaite personnaliser ce moment unique et rendre un ultime hommage à leur défunt, auquel cas, les professionnels du crématorium peuvent mettre à disposition de l'opérateur funéraire mandaté par la famille, la salle de cérémonie et ses équipements à cet effet.

Réfection du mur nord du Château des Sires du Faucigny

Depuis 1283, date à laquelle Béatrix donne au « Bourg du château » son nom, Bona Villa, la « Bonne Ville », pour indiquer que la localité jouit de privilèges, sanctionnés par la nouvelle charte de 1289. Siècle d'une châtelainie, en 1296, résidence des Faucigny, la cité devient progressivement la capitale administrative de la Baronnie. Le 5 janvier 1355, par le Traité de Paris, Jean le Bon échange le Faucigny au Comte de Savoie, Amédée VI. Le Faucigny entre alors dans le Comté de Savoie, puis dans le Duché de Savoie, jusqu'à son annexion à la France en 1860.

Propriété de la commune de Bonneville à ce jour, c'est la Communauté de Communes Faucigny Glières qui est compétente pour gérer et réhabiliter ce château depuis sa création en 2006 au titre de ses équipements sportifs et culturels et, c'est elle qui s'est chargée de la réfection de ce mur nord chargé d'histoire selon les orientations et préconisations mentionnées dans l'étude diligentée par la mairie de Bonneville en 2003 à travers, notamment, son sondage archéologique et son analyse dendrochronologique des charpentes qui ont apporté une importante contribution pour la compréhension de l'évolution du château. Cette réhabilitation sera poursuivie tout au long du mandat en différentes phases d'intervention.



INFORMATION MUNICIPALE

Pour rester connectés, pensez à élaguer vos arbres

Coups de vent à l'automne, chutes de neige en hiver... Chaque année, des lignes téléphoniques sont coupées suite à la chute de branches d'arbres. Afin d'éviter ce type de désagréments (dysfonctionnements de la téléphonie fixe, mobile et d'Internet), la préfecture de Haute-Savoie et Orange appellent que, depuis la loi du 26 juillet 1996, les travaux d'élagage autour des poteaux téléphoniques (et non électriques) sont du ressort des riverains (Orange n'est plus soumis à la servitude d'élagage).

Les poteaux téléphoniques concernés par cette obligation sont reconnaissables à leur étiquette bleue d'identification (voir photo ci-contre).

Chacun est donc invité à faire le tour de sa propriété (jardin, champ, chemin privé) afin de s'assurer avant l'hiver qu'il n'est pas nécessaire d'agir sur les arbres présents sur son terrain.

Les propriétaires riverains sont invités à prendre connaissance de la fiche pratique sur les modalités d'élagage qui a été élaborée par Orange pour les accompagner dans l'application de cette obligation. Les communes, qui ont la charge de veiller à la bonne exécution des travaux d'élagage, ont la capacité de mettre en demeure les particuliers qui n'effectueraient pas les travaux nécessaires.



l'élagage pour garder le fil



quand élaguer rime avec sécurité

Les chutes d'arbres, de branches et l'œuvre par frottement des câbles le long des branches constituent une cause importante de détachement constaté sur le réseau des lignes téléphoniques aériennes d'Orange.

Les conséquences d'une coupure peuvent s'avérer graves en cas d'urgence.

Des personnes dépendantes peuvent se retrouver isolées. Des liaisons Internet, des télétransmissions, des alarmes deviennent inactives avec les conséquences dramatiques qui en découlent.

qui est responsable ?

Depuis l'abrogation de la loi du 26 juillet 1996, et de l'ancien article L65-1 du code des postes et des communications électroniques, Orange ne dispose plus de servitude d'élagage à l'encontre des particuliers.

Dés lors, il appartient aux seuls riverains des lignes de procéder à leur tour, à ces travaux d'élagage, à l'exception lorsque la ligne concernée dessert leur maison d'habitation.

En revanche, le maire peut au titre de ses pouvoirs de police, mettre en demeure les propriétaires riverains des voies de circulation, autres que les chemins ruraux, d'élaguer ou d'abattre les arbres susceptibles d'entraver la circulation.

Enfin, le propriétaire qui refuse d'élaguer les branches gênant des dysfonctionnements du réseau téléphonique s'expose à des sanctions pécuniaires, d'une part aux termes de l'article R. 136-2 du code de la voirie routière et d'autre part au titre de l'article L.65 du code des postes et des communications électroniques qui punit de 2500€ d'amende le fait de compromettre le fonctionnement d'un réseau ouvert au public.

Orange insiste pour que l'élagage soit une priorité. Il contribue à la sécurité des biens et des personnes et la performance des professionnels présents sur la commune.

conseils pratiques

Lorsque les propriétaires souhaitent élaguer mais craignent d'endommager les câbles téléphoniques, ils peuvent demander à Orange une prestation de diagnostic. Cette demande s'effectue auprès de notre Accueil Technique par mail : alpes.elagage@orange.com

pour les clients Orange

type de service	numéro	coût
Service client	1011	libre
Service client	1011	libre
Service client	1011	libre
Service client	1011	libre
Service client	1011	libre

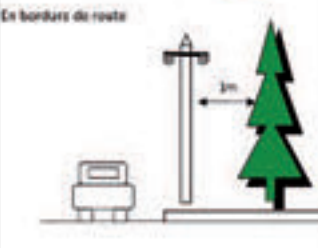
Allez tous les numéros sont accessibles depuis un mobile. Pour les abonnés à la téléphonie d'Orange, l'appel au 1011 est déduit du forfait, comme une communication téléphonique nationale.

pour les clients autres opérateurs

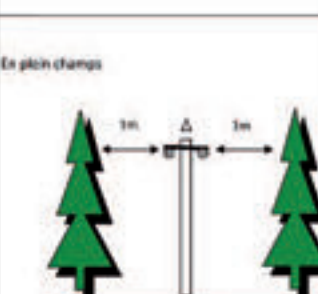
L'opérateur avec lequel le client a souscrit son contrat d'abonnement est à son écoute pour toute sollicitation concernant sa ligne téléphonique.

les distances d'élagage

En bordure de route



En plein champ



les textes réglementaires

Plusieurs dispositions législatives et réglementaires figurent au code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire, et au code de la voirie routière, notamment les articles L.136-1, L.136-2, R.136-1, R.136-2, permettent aux collectivités locales publiques d'exiger l'élagage des arbres de la part des propriétaires riverains de la voirie publique.

Art. L.2212-1 et L.2212-2 du CGCT
Le maire peut, après avoir constaté l'existence d'un danger, le danger, le danger et le danger public.

Art. L.2212-2 du CGCT (loi 17 mai 2011)
« Dans l'urgence ou, après avoir constaté l'existence d'un danger, le maire peut, à l'initiative de la commune, procéder à l'élagage des arbres situés sur des voies publiques... »

L.136-2 du code de la voirie routière
Le maire est tenu de veiller à l'entretien des voies publiques et à la sécurité des usagers. Il peut, à cet effet, prescrire l'élagage des arbres situés sur des voies publiques.

Art. R. 136-2 du code de la voirie routière
Sont punis d'une amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe, ceux qui, sans autorisation, ont fait ou font élaguer des arbres situés sur des voies publiques.

bon à savoir



élagage

indispensable pour maintenir la qualité de votre ligne téléphonique.

Le téléphone est un service indispensable pour les particuliers comme pour les professionnels ; il est dans l'intérêt de tous de le préserver. Nous vous demandons d'élaguer vos arbres régulièrement.

Le sachez-vous ?
si le propriétaire ne fait rien, il engage sa responsabilité civile et il est passible d'une amende de 2500€ par câble endommagé. (article 1382 et suivants du Code Civil et article L. 65 du Code des Postes et des Communications Electroniques).



Situé sur le territoire intercommunal à Contamine-sur-Arve, le CHAL recherche des bénévoles pour venir faire des lectures aux patients du CHAL, rejoindre sa médiathèque et travailler en concertation avec la médiathèque de la CCFG.
Vous avez du temps et aimez la lecture, appelez-vite le CHAL au 04 50 82 24 54.

L'adresse du CHAL

558, route de Findrol - BP 20 500
 74130 Contamine sur Arve
 T : 04 50 82 20 00 - F : 04 50 82 22 25
www.ch-alpes-leman.fr

Par ailleurs, le CHAL c'est aussi :

- **une offre de soins complète :**
 - une gamme encore plus large de spécialités médicales et chirurgicales ;
 - des domaines de compétence spécialisés (médecine nucléaire, aide médicale à la procréation...) et innovants (irathérapie, urodynamique...) ;
 - des services de grande technicité uniques sur le bassin genevois (réanimation, unité de soins intensifs de cardiologie, hémodialyse) ;
 - une diversité des modes d'hospitalisation (hôpital de jour, hôpital de semaine, hospitalisation à domicile) pour améliorer la prise en charge du patient.
- **Un attachement aux valeurs de l'hôpital public :**
 - L'accessibilité aux soins pour tous avec des tarifs de prestations maîtrisés et une facturation transparente et simplifiée
 - La continuité des soins 24h/24 avec une permanence médicale dans les spécialités à risque.
- **des conditions d'accueil améliorées :**
 - une forte proportion de chambres individuelles ;
 - des circuits simplifiés ;
 - de nombreux espaces de service et de convivialité ;
 - un accès facilité, un vaste parking ;
 - un cadre agréable, apaisant, préservé ;
 - Une crèche et une résidence hospitalière pour le personnel.
- **Un esprit de coopération :**
 - avec les autres acteurs de santé du territoire (communauté hospitalière de territoire, réseau ville-hôpital...) pour garantir la diversité, la complémentarité et la performance de l'offre de soins.



Comment reconnaître l'Ambroisie et ne pas la confondre notamment avec l'armoïse ou d'autres espèces présentant sensiblement les mêmes caractéristiques.

- Ne pas hésiter à s'adresser à la Mairie ou contacter la personne référente sur le plan municipal : **Christian SARREBOUBEE.**

[illegible]

DÉTRUISEZ L'AMBROISIE AVANT QU'ELLE NE FLEURISSE !

POURQUOI ?

À la fin de l'été, les pollens d'ambrosie peuvent provoquer des allergies graves et parfois graves !

Aliments :
maïs qui traite, élimination, maïs de blé

Composants :
poils rouges, élimination, élimination

Travaux :
maïs de blé

Aliments :
élimination, élimination, maïs

Aliments :
poils rouges, élimination, élimination

L'EMPECHER DE POUSSER

L'ambrosie n'aime pas la concurrence végétale : il est donc possible d'empêcher son apparition en veillant à ne pas laisser de terre dénudée aux mois de mai, juin, juillet :

- en semant du gazon,
- en évitant de tondre trop ras, (si possible ne pas tondre),
- en évitant les désherbage herbicides,
- en recouvrant le sol sur une pelouse d'herbe au par une toile autour des plantations.

LA DÉTRUIRE

Une fois qu'elle est sur le terrain, la plante doit être détruite.

Pour cela vous pouvez :

- l'arracher à la fin de l'été, en faisant attention au pollen qui est présent au mois d'août par les fleurs (porter un masque)
- la brûler à la fin de l'été, en faisant attention à la pollution de l'air, elle est alors grasse, elle est alors grasse, elle est alors grasse, elle est alors grasse.

OÙ LA TROUVE-T-ON ?

L'ambrosie se développe sous une exposition directe au soleil, donc sur une terre dénudée, soumise au transport par l'homme :

- terrains résidentiels privés
- terrains agricoles
- terrains délaissés
- chantiers de travaux publics et zones de construction
- parcs et zones de jeu (surtout)

ATTENTION
On a constaté qu'elle pousse autour des véhicules à moteur, car elle est contenue dans les mélange de graines éliminées :

Diagram illustrating the growth stages of Ambrosia from May to November. The timeline shows the plant's development from a small seedling in May to a tall, flowering plant in July, and then to a seedling in November. The vertical scale indicates the height of the plant in centimeters (0, 10, 20, 30, 40 cm).

Agissez !

Agissez !

PLU de Vougy

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE

Plan Local d'Urbanisme

VOUGY

PLAN DE ZONAGE

Février 2014

Conflit conforme et ou pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 février 2014, portant le projet de PLU de Vougy.

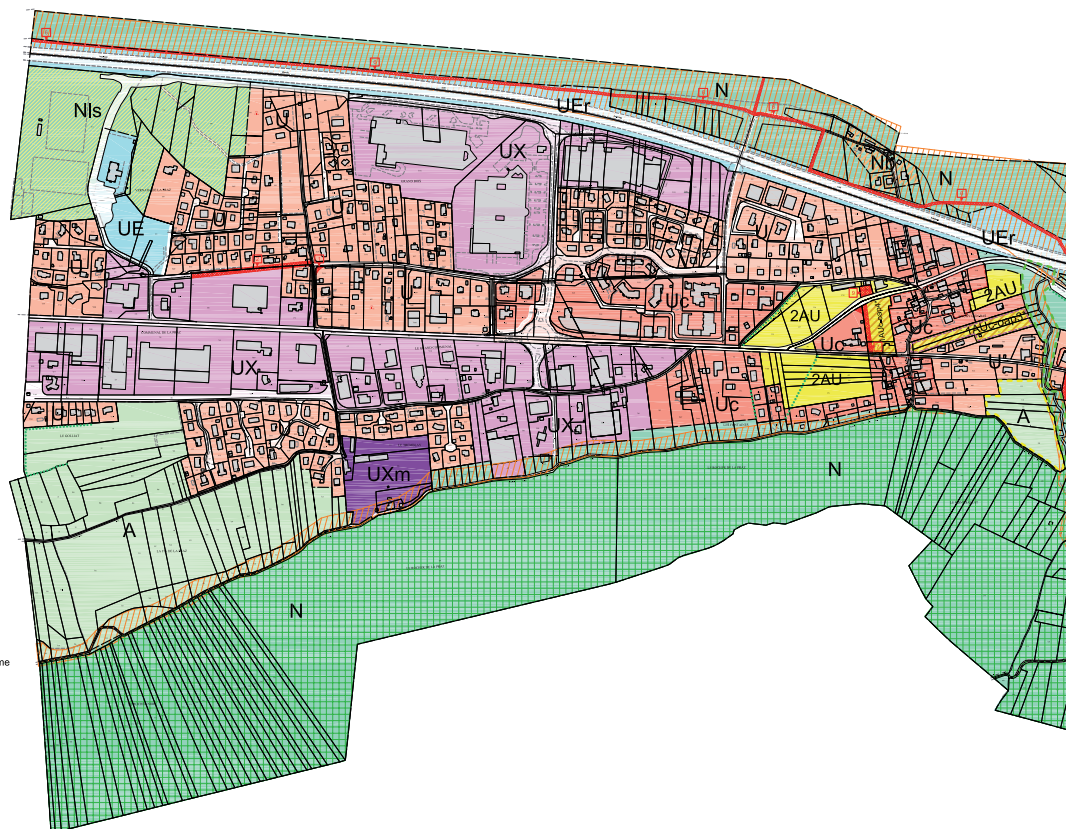
Le Maire, SOULIET Alain

PLAN N°1	PROCÉDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS MISES A JOUR	REVISIONS PARTIELLES
ECHELLE 1/2000			
Mise au point:			
CONCEPTION VERITABLES	B.E. DESSIN (LIC) Cabinet d'urbanisme Z.A.E. du Tour du Pays 44000 TUILLEVAULT Tél : 04 50 50 50 50 Fax : 04 50 50 50 50	FOND CADASTRAL Date de mise à jour : 2013	MISE A JOUR DU BATI 11/13

CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ

Bandes d'effet de la canalisation de transport de gaz, identifiées au titre de l'article R123.11.b du CLU:

- Zone correspondant aux effets létaux significatifs
- Zone correspondant aux premiers effets létaux
- Zone correspondant aux effets irréversibles



ZONES URBAINES

- Zone urbanisée à dominante d'habitat
- Secteur de mixité de l'habitat et des fonctions correspondant au chef-lieu
- Secteur urbanisé en assainissement autonome
- Zone urbanisée à vocation d'équipements publics et collectifs
- Secteur spécialisé réservé au domaine autoroutier
- Zone urbanisée à vocation d'activités économiques
- Secteur à vocation spécifique de dépôt et de gestion de remblais
- Secteur urbanisé à vocation d'activités économiques, en assainissement autonome

ZONES D'URBANISATION FUTURE

- Secteurs de mixité de l'habitat et des fonctions concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- 1AUC-oap3
- 1AUC-oap4
- * Ouverture à l'urbanisation portant sur la totalité du tènement foncier
- Zone d'urbanisation future à vocation dominante d'habitat

ZONES AGRICOLES

- Zone agricole
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées en zone agricole

ZONES NATURELLES

- Zone naturelle
- Secteur de gestion et de protection des zones humides
- Secteur d'équipements publics, sportifs et de loisirs
- Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées en zone naturelle

AUTRES

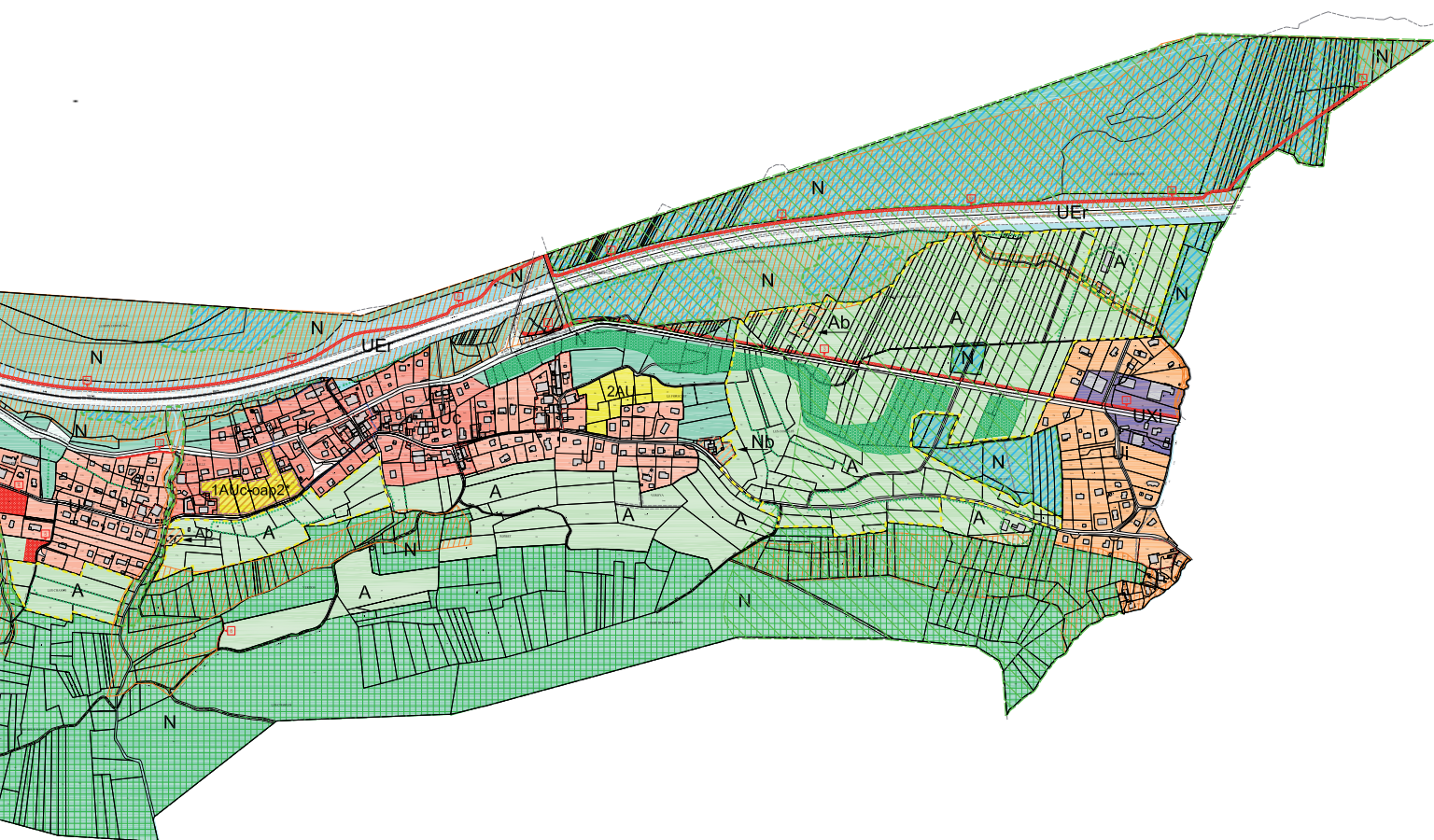
- Groupement bât traditionnel, délimité au titre de l'article R123-11h du Code de l'Urbanisme
- Sillage d'exploitation agricole
- Périmètre identifié au titre de l'article L111-10 du Code de l'Urbanisme
- Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre paysager, délimités au titre de l'article R123-11-h du Code de l'Urbanisme
- Sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, délimités au titre de l'article R123-11-h du Code de l'Urbanisme
- Périmètre identifié au titre de l'article L123-1-5 16° du Code de l'Urbanisme
- Éléments végétaux ponctuels et espaces arborés délimités au titre de l'article R123-11-h du Code de l'Urbanisme
- Continuités écologiques à préserver, délimitées au titre de l'article R123-11-I du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé pour équipement et infrastructures publiques
- Numéro d'emplacement réservé
- Espaces boisés classés au titre de l'article L130-1 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre identifié au titre de l'article R123-11-b du Code de l'Urbanisme

L'enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera ouverte du lundi 9 février au mercredi 11 mars 2015. Il vous sera donc possible de venir consulter en mairie l'ensemble du dossier et de déposer vos questions et remarques sur le registre destiné à cet effet, de plus, un Commissaire enquêteur se tiendra à votre disposition en mairie pendant ses permanences.*

Lors de réunions publiques, nous vous avons présenté notre projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été « arrêté » par délibération du conseil municipal le 19 mars 2014.

Cet arrêté ouvrait pour une période de trois mois la consultation des personnes publiques associées à la démarche d'élaboration (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, SCOT(1), Chambres Consulaires, communes voisines...) sur le projet de PLU. Les personnes publiques ont émis leurs observations sur notre projet de PLU, dont la prise en compte implique certaines adaptations de notre document tel qu'il a été arrêté, notamment au regard des évolutions législatives.

En effet, la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, à travers la parution des décrets d'application des lois dites Grenelle 1 & 2, et la prise en compte de nouvelles jurisprudences, nécessitent de mieux prendre en compte les problématiques suivantes :



- En outre, durant cette période de consultation, la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouvelé), a été promulguée, ce qui induit des impacts importants pour notre document d'urbanisme, notamment une mesure dont les effets sont immédiats : la suppression des Coefficient d'Occupation des Sols (COS). Notre PLU, tel qu'il a été arrêté en mars dernier, encadrait la densité de certaines zones par des COS.

Nous vous invitons à venir nombreux à l'enquête publique.

Mercredi 11/03 de 14h30 à 17h30

PDIPR



Le Conseil Général a fait du développement de la randonnée un axe important de sa politique d'ouverture au public tout en favorisant la découverte de sites naturels et de paysages ruraux et développer la pratique de la randonnée.

Le Plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée pédestres (PDIPR) a permis la création d'un réseau de sentiers balisés selon une charte départementale qui définit le type de signalétique à mettre en place et les temps de marche pour rallier chaque point.

Les services du Conseil Général sont aux côtés des collectivités locales pour le choix des itinéraires tout en assurant la conception et la fourniture du matériel de balisage directionnel des sentiers inscrits au PDIPR.

En étroite collaboration avec la Communauté de Communes Cluses-Arve-Montagnes, plusieurs chemins ont été répertoriés pour constituer « La Boucle de Praz Bassous » qui au départ de la place des Anciens Combattants, face à la Mairie permet d'atteindre le Lac Benit en traversant la commune de Mont-Saxonnex en 4 Heures.

Beaucoup de variantes :

- Boucle Vougy / Praz-Bassous / Lac Benit / retour par La Biolle (Commune de Marnaz) en 7 Heures 40 mn
- Boucle Vougy/ Praz-Bassous / La Biolle / retour Mairie Vougy en 2 Heures 45 mn
- Mini-boucle : Mairie Vougy / Les Eposes / Praz Bassous / Ruisseau du Chêne et retour mairie par les Côtes d'Hermey en 1 heure 40 mn.

Parcours sans grande difficulté, idéal pour une sortie dominicale en famille.



Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée



CartoExploreur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000

500 m

Un topo-guide sera prochainement édité avec une cartographie et une description complète des différents itinéraires.

Dés parution au printemps 2015, Il sera mis gratuitement à la disposition du public soit en mairie, soit auprès de l'Office du tourisme Faucigny-Glières à Bonneville.

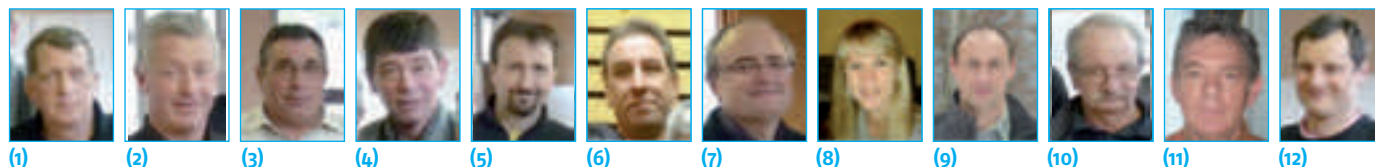
Vestiaires US Vougy

Les travaux sont terminés et une réception définitive
eut lieu en juillet 2014.
L'inauguration officielle des locaux pourrait se faire au printemps 2015.



Régie des eaux de Vougy

- La régie des eaux de VOUGY gère à la fois le réseau d'eau potable et le réseau de collecte des effluents destinés à la station d'épuration de Bonneville.
- Un nouveau Conseil d'Administration a été mis en place après les élections municipales de mars 2014.
- Il est composé de 12 membres (au lieu de 9 auparavant) représentant aussi bien les membres de la société civile que les élus.
- Ont été désignés pour :
- Le Collège des élus : **Alain SOLLIET (1)**, **Yves MASSAROTTI (2)**, **Christian SARREBOUBÉE (3)**, **Denis TINJOUD (4)**, **David LAURENÇON (5)**, **Daniel MENEGON (6)**.
- Stéphane VAILLI (7)**, président de la Régie des eaux de Bonneville.
- Représentant de la société civile : **Danielle CASTAGNA (8)**, **Fabrice DEPOISIER (9)**, **Joseph NICOLLET (10)**, **François LAUDREN (11)**.
- Le directeur **Thomas CAMPION (12)** est membre de droit.



Pour toute demande et en cas de problème, vous pouvez toujours vous adresser au président de la régie : Christian Sarreboubée, ou plus simplement en mairie, en sachant que tous les administrateurs de la régie sont à votre écoute.

Une adresse et un numéro de téléphone :
Guichet unique régie des eaux de VOUGY
(même locaux que la Régie Gaz – Electricité)

HEURES OUVERTURE AU PUBLIC

15 Rue du Bois des Tours – 74130 BONNEVILLE

Lundi – mercredi – vendredi : 8h20 – 12h00 et 13h30 – 17h30

Mardi – Jeudi : 8h20 – 17h30

En cas d'urgence et pour tout renseignement,
un seul numéro de téléphone
les jours fériés, en journée et la nuit :

04.50.97.20.57

Ref : VOUG13047

Maître d'Ouvrage Mandataire

Communauté de Communes
Faucigny-Glières
50 Rue de l'Arve - 18
74130 BONNEVILLE
Tél : 04 50 34 59 59
Fax : 04 50 34 59 58

Maître d'Ouvrage Délégué

Commune de VOUGY
1 rue de Genève
74130 VOUGY
Tél : 04 50 34 59 59
Fax : 04 50 34 59 58

ETUDE DE FAISABILITE

LIEU : Route Départementale N°1205 (route de Genève)

OPERATION : Réalisation de Trottoir
sur la Route Départementale n°1205
TRANCHE 2

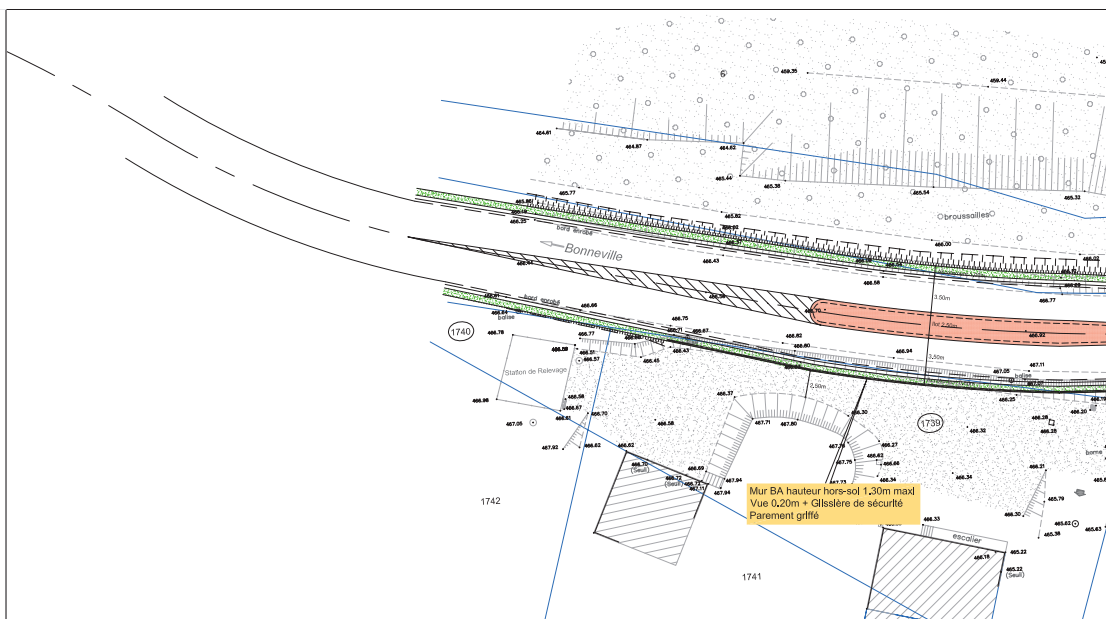
3-3 Plan Général Voirie - Solution 3

VOUSSEUR	DATE	ECHELLE
VOUG13047	MARS 2014	Ech 1:1000

NOUVEAU	DATE	MODIFICATION
1		
2		
3		
4		
5		

INFRAROUTE

Bureau d'Etudes et de Projets
3 Rue des Grands Bois - 74130 VOUGY - 04 50 34 59 59 - Fax : 04 50 34 59 58
www.infraroute.fr



Travaux voirie 2014

Durant l'année 2014, les services de la voirie de la Communauté de communes Faucigny-Glières ont réalisé, avec le concours de l'entreprise COLAS, des travaux de remise en état de chaussée avec réfection des enrobés notamment sur :

» Rue des Grands Bois avec remise en forme de l'accotement
Coût TTC : 7300 €

» Rue de l'Arve avec réalisation d'une bicouche d'enrobé (portion comprise entre l'intersection du lotissement du Clos et la gravière Miazza).
Coût TTC : 15.500 €

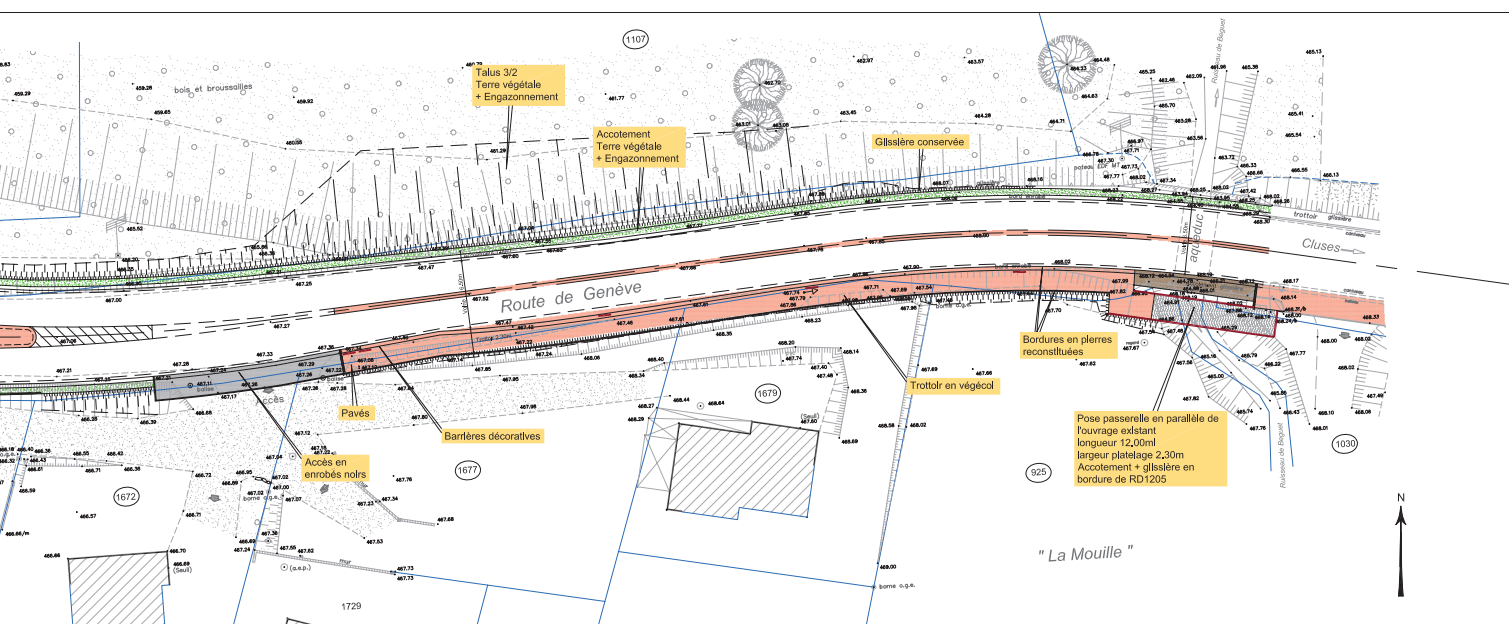
» Chemin des Grandes Portions avec une réfection totale de la chaussée depuis l'intersection avec la RD 1205 jusqu'au Ruisseau du Chêne.
Coût TTC : 11.000 €

» Sans oublier l'installation d'une « zone bleue » afin de réglementer et de limiter le stationnement à 5 heures sur la place des anciens combattants, face à la Mairie. A ceux-ci, il faut rajouter également les travaux de déploiement de la fibre optique rue d'Hermey, rue de la Chapelle et rue du Stade.



Rue de l'Arve





Rue de la tour de l'Isle



EN PROJET



Réalisation de trottoirs en bordure de la Route Départementale 1205 avec réaménagement de la chaussée sur la partie ouest de la commune, en direction de Bonneville jusqu'au niveau de la station de relevage des eaux usées, en prolongement des équipements déjà existants afin de sécuriser le déplacement des piétons.



Réalisation d'une voirie en prolongement de la rue du Rocher après avoir effectué les travaux de résurgence des Fontaines.



Travaux d'aménagement du Chemin du Clos Prieur et du lotissement du Golliat avec réfection complète de la chaussée et des enrobés.



Année scolaire 2013/2014

En tout début d'année scolaire, les enfants de Vougy ont pu profiter de la traditionnelle VOGUE.

Sur le plan pédagogique et récréatif, la rentrée a été marquée par le PIQUE-NIQUE de rentrée qui devient lui aussi traditionnel !

Et sur l'ensemble de l'année scolaire, la saison d'automne a vu le passage du PHOTOGRAPHE « avec et sans grimaces », la fabrication du POTAGE où les élèves de Maternelle ont invité les élèves d'Elémentaire, la participation à la Grande Lessive sur le thème des « Couleurs du Monde », ainsi que le début des accueils de classe par la Bibliothèque municipale ;

Sur la période de Noël, l'agenda était chargé, avec : différents SPECTACLES (« En Piste ») à Château Rouge pour les plus jeunes, et deux spectacles offerts par la Municipalité pour la Bibliothèque et pour Les Amis de l'école, une invitation au PETIT DEJEUNER de l'accueil périscolaire pour les familles, le MARCHE DE NOËL auquel les classes ont participé activement, et le passage du PERE NOËL avec un livre, cadeau offert par la Municipalité !

Sur début 2014, les élèves de cycle 3 sont allés au ski avec joie, malgré les caprices de la météo, les CP / CE1 ont bénéficié de l'intervention de la Prévention Routière pour une formation sur les TRANSPORTS EN COMMUN et sur les DANGERS DE LA ROUTE, les Délégués de classes ont participé au 1er CONSEIL D'ELEVES de l'année, les élèves de cycle 2 sont allés à la PISCINE, et l'école a participé à la deuxième Grande Lessive de l'année avec le JARDIN D'HIVER, sur le thème « J'ai rêvé de... »

Une fin d'année chargée avec, la venue très appréciée d'un intervenant MUSIQUE (Manu ALONSO) qui a fait un excellent travail avec toutes les classes, travail finalisé par un très joli SPECTACLE, un SPECTACLE (« Enfantillages » et « Otto ») à Château Rouge pour les plus grands, une rencontre avec un illustrateur à la Bibliothèque Municipale, une intervention de la Prévention Routière pour les CE2/CM1 sur les TRANSPORTS EN COMMUN et les DANGERS DE LA ROUTE, et pour les CM1/CM2, le PERMIS VELO et une formation sur le CODE DE LA ROUTE, la PISCINE pour les CM2, la participation au Concours des INCORRUPTIBLES sur l'année, avec un vote en fin d'année où chaque élève a choisi son album préféré, en lien avec la Bibliothèque Municipale, la CLASSE DE MER !!!!!, le 2ème CONSEIL D'ELEVES, la journée d'accueil au COLLEGE pour les futurs 6ème, avec un cadeau d'encouragement, une calculatrice, offerte par la Municipalité à chaque élève, la visite de l'école pour les futurs « Petite Section » et leurs parents, le spectacle « TRONCHES DE VIE » à l'initiative de la Bibliothèque Municipale, les sorties de fin d'année : le LAC BENIT pour les classes 4, 8 et 9, le MUSÉE PAYSAN pour la classe 6, et le PARC DE MERLET pour les classes 1, 2 et 3, et enfin la FETE DE L'ECOLE !

Pour la santé, comme chaque année, les « Petits » ont bénéficié d'une visite médicale par la PMI, les « Grande Section » et les « CM2 », une visite médicale par la SANTE SCOLAIRE et une intervention dans le cadre de la SANTE BUCCO-DENTAIRE.

Les Elèves vougerots et les Equipes pédagogiques et éducatives remercient chaleureusement la Municipalité de Vougy, les Amis de l'Ecole, la Bibliothèque Municipale, ainsi que tous les autres partenaires, pour leur contribution active et généreuse au bon fonctionnement de l'école.

Encore une année qui fût dynamique et enrichissante à l'école de Vougy !





Du 2 au 6 juin 2014, nous, les élèves de CE2 et CM1 sommes partis en classe de mer à Sanary dans le Var.

On a été très bien accueillis par le personnel du centre « Les flots ».

Pendant la semaine, nous avons découvert de nouvelles activités.

Lors d'une pêche à pied, nous avons attrapé avec une épuisette plusieurs sortes de poissons, mais aussi des crustacés et d'autres animaux marins.

Nous les avons étudiés toute la semaine dans un aquarium avant de les relâcher.

Tous ensemble, pendant les séances de voile au Brusc, nous avons appris à gréer et à diriger notre bateau. Certains ont surmonté leur peur avec courage !

Dans la forêt de Janas, nous avons découvert la végétation méditerranéenne, bien différente de celle de la Haute-Savoie.

A Bandol, nous avons enquêté afin de découvrir le fonctionnement du port, la zone de carénage, les bateaux, le phare, la capitainerie.

Enfin nous sommes tous montés au Cap Sicié pour découvrir un magnifique paysage.

Nous avons vécu de très bons moments là-bas.

La classe de mer nous a permis de découvrir un nouvel environnement et de vivre d'autres choses !!

Cloé CHOCHOY
Lindsay JIGUET-JIGLAIRE
Azedine KHARCHOUFA
Muzaffer KOROGU
Assiya OULED-SGHAIER

> L'équipe

Le représentant municipal :
Geneviève Revil
Adjointe à la culture

Bibliothécaire responsable employée mi-temps :
Fabienne Massarotti
Bibliothécaire employée mi-temps :
Christie Cochard

Les bénévoles :

**Maryline Menegon • Elisabeth Ducroux Fabrice
Ducroux • Fabienne Rogazy
Cécile Collet • Christian Sarreboubée
Agnès Saint-Andrée**

> Adresse

**96 rue Jules Ferry
Tél : 04 50 34 10 65
Mail : biblioalivreouvert@hotmail.fr
www.mediathequesccfg.fr**

> Horaires

**Mercredi : 9h30 - 12 h • 14h - 18h
Vendredi : 13h30 - 18h
Samedi : 10h - 12h**

> Tarifs annuel

**0 à 18 ans et étudiant : gratuit
Individuel : 8 €
Couple : 12 €**

L'année 2013 s'est terminée par 2 spectacles, chacun adapté à l'âge des enfants. Ceux-ci se sont déroulés encore cette année sur le temps scolaire pour que tous les enfants de Vougy puissent y assister. Spectacles musicaux de la compagnie « La gazelle mandiak ». (1 et 2)

Le poste de bibliothécaire à temps complet ayant été transformé en 2013 en 2 postes à mi-temps, nous avons eu le plaisir d'accueillir en février Christie Cochard au sein de la bibliothèque. Christie travaille également à mi-temps à la bibliothèque de Marignier.

En mars, nous avons accueilli Patrick Breuzé auteur régional connu pour ses romans se déroulant dans les montagnes haut-savoyardes. Un public nombreux avait répondu présent à l'invitation au petit déjeuner littéraire. (3)

Dans le cadre des semaines de l'Education Contre le Racisme et les Discriminations, depuis plusieurs années nous participons au forum du livre contre l'oubli et pour la fraternité organisé par la bibliothèque de Marignier. Cette année c'est sur le thème du handicap que nous avons pu travailler avec 4 classes de l'école de Vougy. Au cours de la semaine du 08 au 11 avril 2014 nous avons reçu en accueil de classe 2 auteurs / illustrateur : Isabelle Carrier pour « La petite casserole d'Anatole » et Hanno pour « Sur le bout des doigts » rencontre très enrichissante, le handicap n'étant pas toujours facile à aborder avec les enfants. (4 et 5)

Le 26 avril ce sont les bébés qui ont été mis à l'honneur en assistant au spectacle « Trouvailles et cachotterie » dans le cadre du festival des bébés lecteurs organisé par la médiathèque de la CCFG. Celle-ci avait délocalisé un des spectacles à Vougy pour le grand plaisir des tout-petits photo bb lecteurs.

Le prix des incorruptibles a encore cette année beaucoup passionné les enfants. De septembre à mai ils ont lu les ouvrages sélectionnés. Lors des accueils de classes ils ont pu revoir certains de ces livres et fin mai ils sont venus mettre dans l'urne le bulletin représentant l'image du livre qu'ils ont préféré. (6)

Début juillet les enfants de l'école ont eu le plaisir d'assister au spectacle de marionnettes à fil « Tronche de vie » présenté par la compagnie du théâtre JUCADA. (Daniel et Hubert racontent des « Tranches de vie », d'une succession de saynètes, clins d'œil complices et humoristiques. Ils font sortir de leur charrette, marionnettes et accessoires.

Daniel manipule ses marionnettes accompagné par Hubert à l'accordéon. (7 et 8)

Comme chaque année, la sélection Lettres Frontière était attendue et c'est mi-juin que les 21 participants inscrits cette année, ont pu commencer leurs lectures.

Les 10 livres de la sélection 2014 mis à disposition des lecteurs ont été lus pendant l'été. Cette année c'est la bibliothèque de Marignier qui a accueilli le groupe de lecteurs Vougereots pour une rencontre entre lecteurs passionnés.

La journée Lettres Frontière « L'usage des mots » s'est déroulée à Annemasse « Château Rouge » le 8 novembre. Cette journée a permis aux différents lecteurs présents d'entendre les auteurs parler de leurs livres et des thèmes abordés dans ceux-ci. (9, 10 et 11)

L'automne a débuté avec une très belle exposition « Le temps d'un regard ». Le photographe autodidacte Lionel Hausseguy nous a fait partager sa passion pour la photo animalière : renard, bouquetin, gypaète ... Photos prises dans la région, sur le Bargy pour la plupart. Beaucoup d'autres photos sur www.hausseguy-lionel.com photo Lionel « Le temps d'un regard ». (11 à 16)

Christie a accueilli les classes tous les vendredis matin jusqu'aux vacances d'été. Celles-ci viennent régulièrement une fois par mois ce qui permet à chaque enfant de s'habituer à la fréquentation d'une bibliothèque et de comprendre que la lecture et le savoir n'est pas forcément en lien avec l'école. Grâce à ces accueils de classe nous constatons régulièrement la fidélisation des enfants lorsqu'ils passent en 6ème. La bibliothèque est ouverte aux élèves en dehors des accueils de classe pour changer le livre qu'ils ont emprunté (le prêt est de 1 livre par élève ; 10 livres pour la classe).

La rentrée littéraire s'est faite avec l'acquisition d'une quarantaine de livres parus cet automne.

Régulièrement plusieurs livres, tous fonds confondus, sont achetés en fonction des parutions ou des demandes des usagers et viennent augmenter le choix des lecteurs.

Nous acceptons toujours les dons de livres qui, après avoir été triés et équipés, sont mis à disposition des lecteurs.

Toute l'équipe vous présente leurs meilleurs vœux !

LES PROJETS À L'ÉTUDE POUR 2015

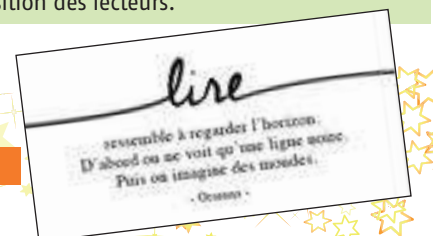
Février : petit déjeuner littéraire avec un auteur de lettres frontalière
Mars : forum du livre contre l'oubli et pour la fraternité (accueil auteur / illustrateur et expo d'illustrations originales)
Avril : 70ème anniversaire de la libération 39/45 en lien avec d'autres bibliothèques
Mai : Incorruptibles

Juin : mois spécial conte (avec spectacle conteur)

Juillet/août : Mang'ados (animations autour des mangas)

Septembre : rentrée littéraire

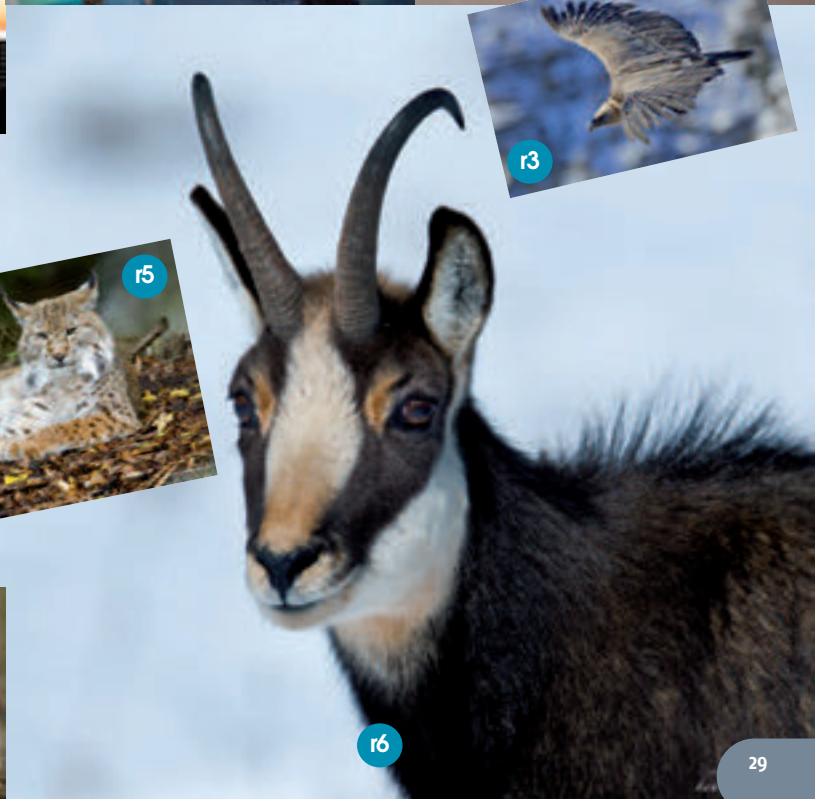
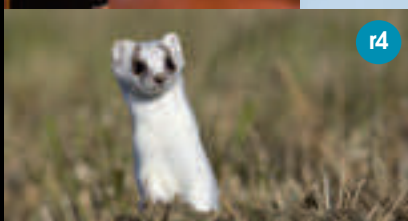
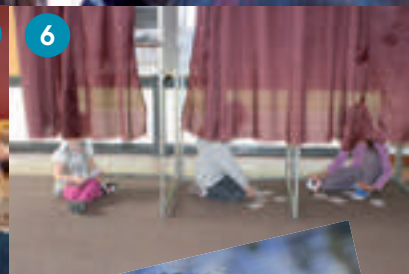
Octobre : semaine bleue (animation sur les relations inter-générationnelles)



> La carte d'adhérent qui vous est remise lors de l'inscription n'est valable que pour emprunter à la bibliothèque de Vougy. Cependant, avec cette carte, vous pouvez vous rendre sur le portail web de la médiathèque intercommunale et consulter le fonds documentaire des bibliothèques de Vougy, Contamines-sur-Arve et Bonneville. Vous pouvez réserver des ouvrages, CD, DVD, directement en ligne ou en passant par les bibliothécaires. Ceux-ci seront acheminés par un service de navette à la bibliothèque de Vougy où ils vous seront mis à disposition.

> Le prêt est de 12 livres = 4 romans ou documentaires, 4 bandes dessinées, 4 revues, 1 CD et 1 DVD pour une durée de 4 semaines. Vous pouvez prolonger 1 fois ce prêt de 4 semaines maximum, sauf pour les nouveautés. Nous avons à votre disposition plus de 6000 ouvrages tous secteurs confondus, un rayon CD musique et quelques DVD. La bibliothèque est abonnée à 9 magazines pour adultes et 11 pour enfants. Un prêt inter-bibliothèques existe entre Vougy, Marignier et la CCFG. Celui-ci fonctionne depuis plusieurs années pour répondre aux demandes des lecteurs.

L'échange des ouvrages avec la bibliothèque de Marignier se fait par l'intermédiaire de Christie, bibliothécaire à mi-temps sur les 2 communes. Un service de navette a été mis en place par la médiathèque de la CCFG pour l'échange d'ouvrage entre Vougy / médiathèque. Il s'effectue 2 à 3 fois par mois, selon la demande.



Amicale Pétanque de Vougy

Madame Christèle Poulain
Présidente de l'Association

4 Lot. Le Golliat

74130 VOUGY

Tél : 06.70.07.05.31

L'année 2014 est une très bonne saison, avec de bons résultats chez les séniors, les féminines et les jeunes. Nous restons au même niveau que la progression atteinte en 2013. L'année 2015 devrait être une année décisive. Encore plus de petits débutants viennent aux entraînements du mardi soir dans notre école de jeunes. Certains joueront pour des titres supplémentaires, notamment Anthony TAVERNE qui passera junior et essaiera de battre le record des titres jeunes, ou même notre belle équipe mitigée (Vougy/St Félix), Téo RANGHIERO, Philippe INTHIRATH et Loïc REMY, qui tenteront d'être champions de Haute-Savoie en triplette cadet et atteindre les championnats de France. Ainsi que Thierry LOISEL en championnat départemental tête-à-tête Sénior. Nous leur souhaitons une très belle saison et une belle réussite à tous.

Depuis la rentrée de septembre, nous avons un BF2, M. Claude DESLANDES qui participe tous les mardis après-midi à faire connaître notre sport aux enfants de l'école de Vougy, ceci dans le cadre du nouveau temps scolaire. Peut être de futurs joueurs et champions !!!

N'hésitez pas à venir nombreux nous voir ou même nous rencontrer, le vendredi soir au boulodrome. Il est ouvert à tous !!

Nos amitiés sportives.



RESULTATS POUR L'ANNEE 2014

Notre école de pétanque a reçu le LABEL 3 ETOILES, attribué par la Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal. Il s'agit de la plus haute distinction que peut décrocher une structure d'accueil de jeunes joueurs. Nous sommes d'ailleurs la seule école du département à être créditée de 3 étoiles.

ÉCOLE DE VOUGY

International de Montreux :

Les cadets Téó, Loïc et Remy finissent 4ème

International de Genève :

Les cadets Téó, Loïc et Remy gagnent le concours

International d'Annecy :

Les cadets Samuel, Anthony et Quentin perdent au cadrage

Championnat Triplette départemental Cornier :

Benjamin : Laura, Ludovic et Dohann champion mitigé

Benjamin : Antinéa, Chime et Léandre,

vice-champion

Cadet : Loïc, Téó et Philippe, champion

Championnat Doublette départemental ST Félix :

Benjamin : Antinéa et Léandre, vice-champion

Cadet : Philippe et Téó, champion

Cadet : Anthony et Quentin sous champion

Junior : Lucas et Philippe sous champion mitigé

Triplette de la ligue à Evian :

Anthony, Quentin et Samuel perdent en demi-finale et se qualifient pour le championnat de France à Soustons

Détection de la ligue Sallanches :

Anthony, Samuel, Ludovic, Loïc et Valentin sont sélectionnés pour représenter l'équipe du département.

Championnat Tête à tête départemental Thonon :

Cadet : Anthony champion

SENIORS

Coupe de France :

perdu contre La Clusienne

12 heures aux Houches :

Milieu de tableau

Championnat Tête à tête départemental ST FELIX :

Thierry termine en 1/4 de finale

Championnat des clubs :

L'Amicale Pétanque se maintient en 3ème division

Triplette à la Sardagne (Challenge Pierrot Devant) :

Thierry et Christèle en mitigé gagnent le concours

Triplette Mixte Gaillard :

Christèle, Thierry et Sébastien (mitigé) perdent en 1/4 de finale

Trophée des clubs :

Christèle, Thierry et Alex terminent en 1/4 de finale

VETERANS

Championnat Triplette départemental Cluses :

Notre seule équipe se déplace

Championnat Doublette départemental :

Deux équipes représentées

FEMININES

Participation à des 12 heures ainsi que tous les championnats départementaux.

Triplette départementale à St Félix perd au barrage.

Très bon résultats pour le Championnat des clubs de Haute-Savoie, 3 matchs gagnés sur 5 en 3 dates, malheureusement il manque quelques points pour monter d'une division. La motivation et la persévérance de 2013/2014 portent leurs fruits, ce qui renforce notre ténacité.



CALENDRIER 2015

10 janvier : galette des rois, au boulodrome

1er mai : concours officiel, au boulodrome

4 juillet : challenge Maurice Pourraz, au boulodrome

25 juillet : concours ouvert à tous, au boulodrome

17 octobre : concours de belote à la salle « les Vernais »

7 novembre : Assemblée Générale

Pour l'année 2015, on renoue avec la coupe de France des Clubs, ainsi que tous les championnats départementaux. Le club sera représenté à toutes les invitations qu'il pourra recevoir, ce qui nous fera nous déplacer dans tout le département. Les résultats ont été plus que satisfaisant grâce à la motivation des joueurs et joueuses.

Président
Patrick Vuagnat
700, avenue de la Plaine
74970 MARIGNIER

24 jeunes de 9 à 16 ans
pour une initiation de pêche
avec l'association «La Truite»
de Marignier Thyez Vougy.

Depuis plus de 20 ans, l'association
organise cette journée.

Casse croûte à 10 heures, barbecue
pour midi.

Tout le monde a pris du poisson et
chacun est reparti avec des lots offerts
par le magasin SUPER U et la société
PURE FISHING de Marignier.

Temps magnifique, très belle réussite.

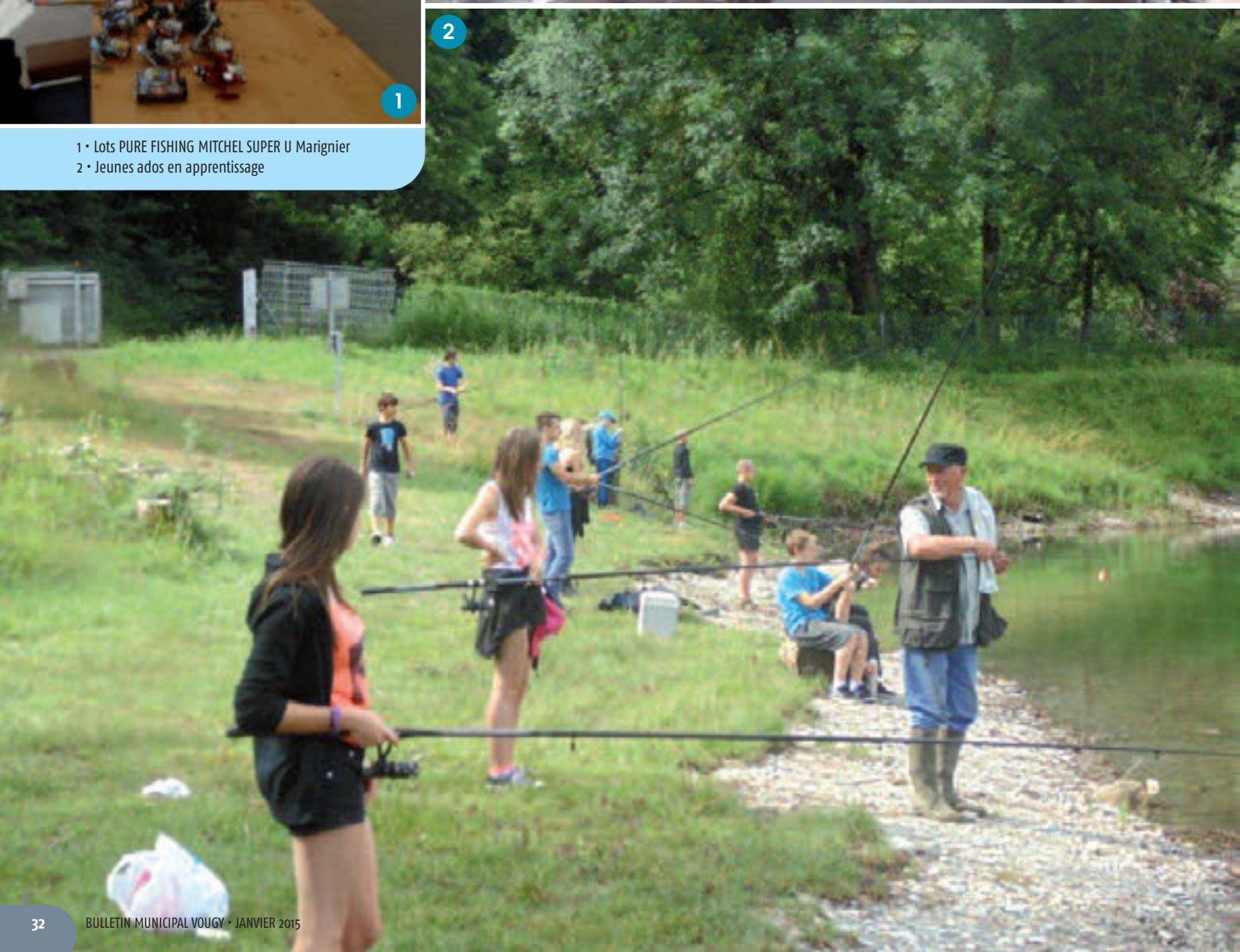


1

1 • Lots PURE FISHING MITCHEL SUPER U Marignier
2 • Jeunes ados en apprentissage



2





www.tennisvougy.fr
email : contact@tennisvougy.fr

Lionel Cornali
38 rue de la Pottaz
74800 La Roche/Foron
06 70 61 83 89

Président :
Lionel Cornali
Vice-président :
Christophe Grolleau
Trésorière :
Elodie Calabre
Secrétaire :
Amandine Martinelli
Membre :
Stéphane Kéomanivong

Pour toute information complémentaire :
contact@tennisvougy.fr
www.tennisvougy.fr

Nous vous attendons sur les terrains
Le président et son équipe

Dernière année avant de gros changements en perspective pour le tennis club de Vougy. En effet, comme le font nos institutions avec, par exemple, le regroupement des régions, le tennis est aussi concerné par la mutualisation des moyens au service du sport et des licenciés.

2015 sera la dernière année d'existence du tennis club de Vougy, en 2016 nous ferons partie du tennis club du Faucigny qui sera la fusion entre notre club et celui de Bonneville.

L'objectif est clair, nous souhaitons devenir un grand club Haut-Savoyard pour étendre notre sport tant au niveau périscolaire qu'au niveau compétition. Nous vous convions donc à participer à cette dernière année du club !

Le président et toute son équipe vous souhaitent une heureuse et sportive année 2015 !



Acca de Vougy : Association comunale de chasse agréée

Le comité de l'acca de Vougy se compose avec son président M. Glière Roland de :

• Vice présidente : Mme Buzzy Madeleine

Trésorier : M. Castagnat Daniel

Membres : M. Collet Jean-Michel, M. Bontaz Jean-Max, M. Moenne-Loccoz Eric

La nouvelle saison 2013-2014 aura été satisfaisante pour les chasseurs qui ont réalisé un tableau tout à fait à la hauteur de leurs efforts pour maintenir les sangliers en forêt et renforcer les réflecteurs sur la RN 1205, prélèvement de 12 sangliers sur la commune et terminer le plan "cervidés"

Comme chaque année du 15 septembre au 15 octobre avec quelques variantes et suivant les régions a lieu le brame du cerf, une période et des instants privilégiés pour toutes les personnes adeptes et

amoureuses de la nature. Souvent on ne fait que l'entendre, parfois l'observer sur le terrain avec beaucoup de patience. Le brame ou raire, cris poussés par le cerf élaphe pour signaler sa présence aux autres mâles et garder son harem de biches sur sa place de brame, ce qui provoque courses poursuites, intimidations et combats pendant toute cette durée. Le brame étant terminé, cerfs et biches quittent cet endroit et se séparent jusqu'à la prochaine saison.



Hommage à Alain Capri

Alain CAPRI, 25 ans après il est toujours dans le cœur et les pensées de ceux qui ont eu la chance de le connaître.

C'est dans la soirée du samedi 6 octobre 1990 que le sapeur Alain CAPRI également conseiller municipal a laissé sa vie en portant secours à autrui.

Fauché sur les lieux d'un premier accident provoqué par un chauffard ivre occasionnant de graves blessures à une femme d'origine suisse.

Alors que la victime avait été conditionnée et emmenée au centre hospitalier cde Bonneville, un deuxième chauffard également ivre fonçait sur les pompiers restés sur place procédant aux opérations de nettoyage, tuait Alain CAPRI et blessait gravement le chef de centre de l'époque, Yves MASSAROTTI également adjoint au maire qui était déjà le docteur Alain SOLLIET.

Pour Vougy, ce fut un véritable drame car Alain CAPRI était né et avait grandi à Vougy, il était artisan maçon, à 31 ans, il avait déjà bâti sa maison. Ses parents, en 1990, étaient encore vivants et résidaient à Vougy, il était également le papa de 2 fillettes, Jennifer qui avait 9 ans et Julie 3 ans que leur maman Patricia a su protéger.

Sur proposition de M. le maire de Vougy, le conseil municipal de Bonneville a accepté de baptiser la caserne de Bonneville inaugurée en 2011 « Caserne Alain Capri », encore faut-il que le C.A. du SDIS et les différentes communes qui ont participé financièrement à cette caserne acceptent cette proposition, après quoi une date dans l'automne 2015 pourra être arrêtée pour baptiser la caserne de Bonneville Caserne Alain Capri.

Ce bel hommage qui lui sera rendu pour le 25ème anniversaire de son décès le fera, en quelque sorte, revivre et sera une reconnaissance éternelle de tous.

Nous sommes certains que Patricia son épouse, Jennifer et Julie qui a elle-même été sapeur- pompier à Vougy seront fières d'Alain et elles le peuvent.



Photo prise une semaine avant l'accident qui a servi pour l'édition des calendriers de l'année 1991.

De gauche à droite :

1er rang accroupis : Claude Deslandes, Christian Sarreboubée, Philippe Gaidon, Raphaël Montéro, Alphonse Petit-Jean, **Alain Capri** (décédé), Georges Marchesi, Michel Ruiz.

2ème rang debout :

Yves Massarotti, Noël Avogadro, Gérald Glière, Claude Degout (décédé), Maurice Pourraz (décédé), André Depoisier, Patrick Rousselet, Christian Simonin, Docteur Alain Solliet maire.

Les sapeurs-pompiers de Bonneville accompagnés des anciens sapeurs-pompiers de Vougy vous remercient de l'accueil chaleureux que vous leur avez réservé lors de leur passage pour les calendriers 2015.



SAMU



POLICE
GENDARMERIE



SAPEURS
POMPIERS

Une urgence ?



ou



Envoyez un **SMS** au **114**

**114, numéro d'urgence
pour les personnes
avec des difficultés
à entendre ou à parler.**



114, le numéro unique et gratuit

pour les sourds, malentendants, aphasiques, dysphasiques
pour contacter **par SMS ou fax** les **services d'urgence** :
SAMU (15), Police-Gendarmerie (17) et Sapeurs-Pompiers (18).

[SI VOS PROCHES SONT CONCERNÉS
INFORMEZ-LES]



+ D'INFOS

www.urgence114.fr





Le ski club Marnaz-Vougy, c'est ...

**La passion de la glisse depuis plus
de 50 ans avec :**

- du ski alpin pour tous (à partir de 5-6 ans).
- Du ski de compétition au sein d'une structure spécifique dédiée.
- Des prix très attractifs, une station différente chaque dimanche, des prêts de matériels.

Un encadrement bénévole assuré par des moniteurs et des entraîneurs diplômés pour le ski alpin et la compétition.

Pour le ski alpin :

des sorties de janvier à avril avec le matin des cours gratuits enfants et adultes par niveau. En mars le passage des tests de capacité avec l'ESF.

Pour le ski de compétition :

des entraînements et des courses tout au long de la saison.

Pour tous une ambiance conviviale et sportive, des rassemblements réguliers, sorties en septembre, loto en novembre, marché de Noël, course du club en mars, ...

Informations et renseignements :

de décembre à avril à la salle du club immeuble La Pyramide le vendredi de 18h à 19h30.

Sur le site :

www.skiclubmarnaz.fr

Pour nous joindre par mail :

skiclubmarnazvougy.secretariat@gmail.com

Section compétition mail :

marnazski@wanadoo.fr



L'atelier couture «Le fil des jours»

animé par Martine Brisacier et l'association Ternélia
Les Flocons Verts

Couture, broderie, tricot, crochet, points comptés, patchwork,
retouches

Retrouvons-nous à : la Mairie de Vougy le mardi de 13h30 à 16h00

Martine : 04 50 34 81 73 • 06 10 86 04 46
martine.brisacier@orange.fr



Dimanche 16 novembre 2014

Le repas de l'amitié

Ambiance des plus festives cette année au repas de l'Amitié autour de plats succulents concoctés par le restaurant « Le Capucin Gourmand ». L'animation musicale assurée par l'orchestre « Eric and co » permis à nos aînés d'enchaîner de nombreux pas de danse et d'applaudir un grand humoriste qui nous offrit un spectacle d'imitations digne des plus grands.

Christophe BARRE, la quarantaine, est un artiste accompli aux multiples talents d'imitateur qui tout en parodiant l'actualité au travers de nombreux hommes politiques n'oublie pas de rendre hommage aux plus grands chanteurs français et internationaux.



Harmonie Municipale de Bonneville Ayze Vougy

École de Musique et d'Instrumentation

Installée dans les locaux du Scart a B, l'école de musique est gérée par l'association de l'harmonie. Elle compte une centaine d'élèves.

Le plaisir d'apprendre et de jouer pour les plus jeunes :

Apprendre à jouer d'un instrument est en soi une école de la vie. L'envie de découvrir des sons, des rythmes, des cultures différentes. C'est aussi l'apprentissage de la tolérance, du respect, de l'écoute, de la rigueur, et du sens de l'effort. Le plaisir de jouer en groupe, de se faire de nouveaux amis, de vivre une expérience personnelle et collective inoubliable. Pour les enseignants de l'école, qualifiés et expérimentés et pour son directeur, l'apprentissage repose sur une pédagogie adaptée à chaque enfant, qui tient compte du respect du rythme d'apprentissage de chaque élève.

Solfège

Enfants de tous âges, tous niveaux.
Durée des cours 1h en cours collectif.
Jour : mardi soir, mercredi après midi, vendredi soir.

Instruments

Clarinette, saxophone (alto et ténor) cornet, trompette, flûte, trombone, tuba, euphonium, percussions, batterie, piano, hautbois, cor d'harmonie.

Les cours sont dispensés le mercredi et les soirs de la semaine.

Parce qu'il n'est jamais trop tard pour apprendre à jouer d'un instrument et que le bénéfice est trop grand pour devoir s'en passer, les dirigeants de l'école de musique souhaitent, à partir de cette année, faciliter l'accès aux adultes. A partir de septembre 2014 nous proposons la formule : Solfège+ pratique instrumentale en atelier de 45mn.

Tarif : 190€ par trimestre location comprise.

Le + de l'école :

Pour éviter l'achat d'un instrument dès la première année, l'école met gratuitement à disposition un instrument, dans la limite des stocks disponibles.

Plus d'informations sur le site de l'harmonie à :

www.harmonie-bonneville.com

N'hésitez pas à vous renseigner :

06 08 48 96 65

TARIFS

Les tarifs pour les habitants de Bonneville sont pour l'inscription 35€ puis 130€ par trimestre (réduction de 10% à partir de 2 enfants) 100€ pour les membres de l'harmonie pour l'instrument et le solfège, nous louons des instruments pour 55€ par trimestre. Des tarifs préférentiels sont pratiqués pour les habitants de Vougy.

Apprendre et jouer à n'importe quel âge, c'est possible !

“ J'ai toujours rêvé d'apprendre à jouer d'un instrument, mais j'ai jamais osé ”
Cette année, je m'y mets !



UDC-AFN : un nouveau président

Le mardi 25 février 2014, la section UDC-AFN de Marnaz-Vougy a élu son nouveau bureau à la Pyramide. François MARCHAND succède à Paul DERONZIER qui a assuré la fonction de président durant 15 ans. Paul DERONZIER reste membre du Conseil d'administration. François MARCHAND conserve aussi le secrétariat. Paul BEROD est le 1er vice-président et Michel PRUVOST le second. Raymond MIOLLANY reste trésorier et Jean BONNAMY sont adjoint. Le Conseil d'administration comprend neuf membres. Robert PEPIN, porte-drapeau et Jean CONSTANTIN. Roland CARTIER, ancien Vice-président, s'est retiré lors de l'assemblée générale à Vougy en février. Il a été chaleureusement remercié par le président pour son action. Michel MARGUERET lui succède en tant que membre.



Sortie montagne

Comme chaque année, la section UDC-AFN Marnaz-Vougy a organisé sa sortie d'automne. Cette année, les membres de la section ont choisi la Pointe d'Orchex, sur la commune de Thyez. Une vingtaine de participants ont bravé les dénivelés dès le petit matin. En fin de matinée, ils ont été rejoints par les personnes souhaitant partager le repas de midi. Tous se sont retrouvés pour prolonger cette agréable journée.

Activités : la Section Marnaz-Vougy est également présente à toutes les manifestations patriotiques de Marnaz et Vougy.

Présidente
Madame WUTHRICH Jessica
74, rue des Grands Bois
74130 VOUGY

Tél. 06.07.77.40.08

Les amis de l'école de Vougy est l'association qui s'occupe de réunir des fonds afin de permettre aux enfants scolarisés à Vougy de pouvoir participer à différentes activités sportives (skis de fond...) et de faire des sorties scolaires types sortie de fin d'année ou autres sorties pédagogiques proposées par les enseignants.

Depuis le début de l'année scolaire 2013/2014, le bureau a changé. Désormais la présidente est Mme WUTHRICH, la vice-présidente Mme CHETAIL, la trésorière Mme GONZALEZ, le vice trésorier M VERGNAUD, la secrétaire Mme AZZOPARDI, la vice-secrétaire Mme BREYSSE. Le commissariat aux comptes est lui assuré par Mme MANGARD.

Nous espérons à nouveau mobiliser les habitants et parents d'élèves de Vougy afin de passer d'agréables soirées en votre compagnie, tout en essayant de permettre aux enfants et à leurs enseignants d'avoir plus de projets pédagogiques. Afin de pouvoir réussir aux mieux toutes ses manifestations, nous avons besoin de votre participation de quelque manière que ce soit. Alors n'hésitez pas à nous faire part de vos idées et de « vos bons plans ». N'oublions pas que nous sommes tous là avec qu'un seul but, celui de permettre à nos enfants de réaliser un maximum d'activités scolaires.

Si vous avez besoin d'informations ou des questions à nous poser, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante :
lesamisdelecolevougy@gmail.com
et vous pouvez suivre nos activités sur notre page facebook :
[Lesamisde L'écolevougy](https://www.facebook.com/LesamisdeLecolevougy)



Les activités traditionnelles proposées par les amis de l'école de Vougy afin de récolter des fonds sont les suivantes :

•
Concours de belote en octobre

•
Marché de Noël en décembre

•
Concours de belote en février

•
Soirée à thème en mars

•
Vide grenier en mai



Peu d'illuminations à Vougy pour le Noël 2014

Pourquoi Vougy n'a pas revêtu ses habits de lumières pour les fêtes de fin d'année ?

Tout simplement pour réaliser une économie de plus de 32 000 € sur un poste qui n'est pas vital pour la commune.

Vougy comme toutes les communes du secteur doit faire face au FPIC « Fond de péréquation inter communal » visant à réduire les écarts de richesse entre les différentes collectivités françaises qui amputent le budget de 35 000 €.

Le budget communal doit également faire face à une baisse de la DGF « Dotation Globale de Fonctionnement » versée par l'Etat qui diminuera de 20 000 € l'année prochaine.

Si l'on rajoute à cela le coût des TAP « Temps d'Activités périscolaires » qui s'élève à 2 000 € cela donne une diminution des recettes communales de 75 000 € donc, gagner 30 000 € sur un poste festif n'est pas incohérent si l'on ne veut pas augmenter fortement l'imposition des ménages.

La municipalité a voulu conserver une illumination à la chapelle, véritable symbole de la commune et à l'école pour ne pas pénaliser les enfants.

Nous, les élus, sommes sûrs de la compréhension des Vougerotes et Vougerots et nous les remercions de nous excuser pour ce manque de rêves au moment des fêtes.



David ROSSI/Nathalie DELVAL le 24/05/2014

1 Sébastien MUNOZ/Gwenaëlle LEGAL le 21/06/2014

Amar AÏSSAOUI/Fatiha KHELIFA-MAHADJOUBI le 19/07/2014

Jean-François PEREZ/Ingrid CHEVROLET le 19/07/2014

2 Tony RODRIGUES FERREIRA/Nadège SIMORRE le 26/07/2014

3 Marc SIMONIN/Chloé PELUS le 20/09/2014

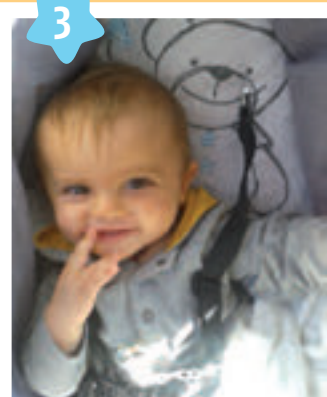
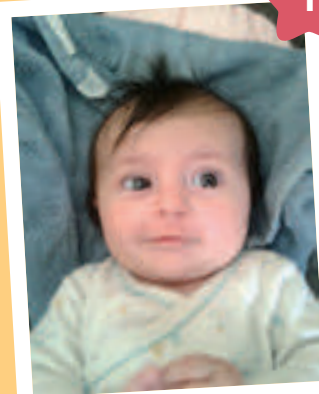
4 Steven BELLIER/Coraline PEDRAZZA le 06/12/2014

5 Thomas BLAISE/Viviane NAPIERALA

6 Marc GARCIA/Karine BREYSSE

7 EL MAAGAZ Hakim/CHARIA Majdoline

Pascal PERRIER/Valérie GIRODET



Décès

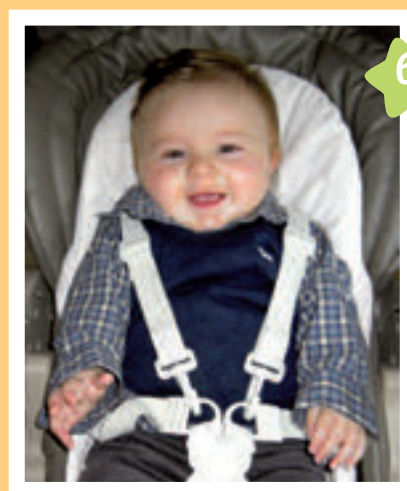
Lassaad CHAOUANI • 13 février 2014 • Contamine/Arve

Marguerite REY • 4 août 2014 • Metz-Tessy

Richard PHILIPPE • 7 septembre 2014 • Vougy

- 1 Célia GARCIA • 01/01/2014 • Sallanches
- Gabriel MARCELLIN • 10/01/2014 • Contamine sur Arve
- 2 Emeline RODRIGUES FERREIRA • 10/02/2014 • Contamine sur Arve
- 3 Adam DISSAIS • 11/02/2014 • Contamine sur Arve
- 4 Samuel SINDIC • 16/02/2014 • Annecy
- 5 Timéo VIARD • 07/04/2014 • Contamine sur Arve
- Aylan AIT ALI • 06/05/2014 • Contamine sur Arve
- Estébann CASTAGNA • 17/05/2014 • Sallanches
- 6 Ethan CHAFFETEAU • 03/06/2014 • Annemasse

- 7 Tyler LAMACHE • 05/07/2014 • Contamine sur Arve
- Emma GONCALVES LEITE • 19/07/2014 • Sallanches
- 8 Ciara DE ALMEIDA DURIEUX • 10/08/2014 • Sallanches
- 9 Rayan BRIKI • 06/09/2014 • Sallanches
- 10 Tom TRICONAL • 15/09/2014 • Annemasse
- 11 Lhouna PEREZ • 25/09/2014 • Sallanches
- 12 Não FRANCOIS TINJOUD • 07/10/2014 • Sallanches
- 13 Camille MALARDIER • 06/11/2014 • Contamine sur Arve
- Nahel TAIEB • 29/11/2014 • Contamine sur Arve



La Tangueria

> Association Tango-Velours

La Tangueria
67 rue de l'Avenir
74130 Vougy
<http://tango-velours.fr>
06 89 24 51 89

> Stage à La Tangueria

Les 11 et 12 octobre 2014, l'Association Tango-Velours accueillait le magnifique couple de Maestros Argentins Samara Palla et David Mateu.
Au cours de leurs première tournée en Europe ils nous ont fait l'honneur de s'arrêter à Vougy pour nous transmettre un peu de leur savoir et de leur grâce. Ils ont donné 5 cours qui ont captivé les participants.
Postura y coneccion en el abrazo, giros, giros 2, giros y vals, milonga !

> Les activités régulières de l'association

Vendredi soir : Cours de Tango (3 niveaux)
Mardi soir : Pratique libre
Deuxièmes et Quatrièmes samedi du mois : bal Tango
Troisièmes samedis du mois : soirées Rock Latino Musettes ouvertes à tous.

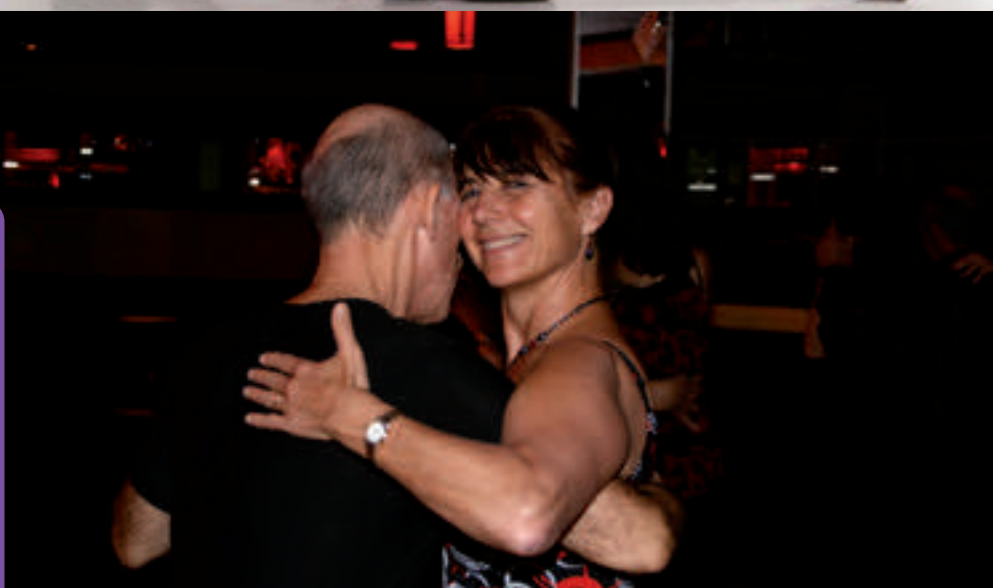
> Le Tango Argentin

Qu'est ce que c'est ?

Le Tango est né sur les rives du Río de la Plata, il s'est enrichi de nombreux échanges avec la France. Le Tango Nuevo attire de plus en plus de jeunes en particulier dans les grandes métropoles.
C'est une danse d'improvisation où le danseur propose une direction en fonction de ses sentiments, de la musique, et des autres danseurs, la danseuse répond à cette invitation de la façon la plus séduisante.

Comment ça marche ?

La beauté provient de la posture et de l'harmonie entre partenaires.
Ils n'ont pas appris des figures sophistiquées, ils ont appris à s'écouter et à composer. L'apprentissage est long, chaque étape apporte son lot de sensations de plus en plus exaltantes. Bien que l'enseignement fasse référence à l'anatomie et à la bio-mécanique, très rapidement c'est le domaine du ressenti qui prévaudra.
Les danseurs de Tango sont de toutes origines sociales et de tous les âges. C'est vraiment un excellent moyen de développer son potentiel artistique dans la joie et la convivialité.



Calendrier des manifestations 2015

Janvier

3 janvier

US VOUGY

Stade

GALETTE DES ROIS

8 janvier

COMMUNE

Salle Polyvalente les Vernais

VŒUX DU MAIRE

10 janvier

AMICALE PÉTANQUE

Boulodrome

GALETTE DES ROIS

24 janvier

US VOUGY

Salle Polyvalente les Vernais

CONCOURS DE BELOTE

Mars

6 mars

LES AMIS DE L'ÉCOLE

Salle Polyvalente les Vernais

CONCOURS DE BELOTE

Avril

6 avril

US VOUGY

Salle Polyvalente les Vernais

TOURNOI JEUNES

11 avril

LES AMIS DE L'ÉCOLE

Salle Polyvalente les Vernais

SOIRÉE DANSANTE

Mai

1^{er} mai

AMICALE PÉTANQUE

Boulodrome

CONCOURS OFFICIEL

Juin

6/7 juin

LES AMIS DE L'ÉCOLE

Salle Polyvalente les Vernais

BROCANTE

20 juin

US VOUGY

Stade

FÊTE DU CLUB

27 juin

US VOUGY

Stade

FÊTE DES VÉTÉRANS

27 juin

GROUPE SCOLAIRE

Ecole

FÊTE DE FIN D'ANNÉE

28 juin

TAEKWONDO HAPKIDO ACADEMY

Salle Polyvalente les Vernais

FÊTE DU CLUB

Juillet

2 juillet

ANCIENS AFN

Lac autoroute

JOURNÉE DÉTENTE

4 juillet

AMICALE PÉTANQUE

Boulodrome

CHALLENGE MAURICE POURRAZ

4 juillet

ASSOCIATION LA TRUITE

Lac autoroute

JOURNÉE INITIATION

25 juillet

AMICALE PÉTANQUE

Boulodrome

CONCOURS

Août

29 août

US VOUGY

Stade

CHALLENGE DU SOUVENIR

Septembre

5-6 septembre

LES AMIS DE L'ÉCOLE

Salle Polyvalente les Vernais

VOGUE

12 septembre

TAEKWONDO HAPKIDO ACADEMY

Salle Polyvalente les Vernais

PORTES OUVERTES

Octobre

9 octobre

LES AMIS DE L'ÉCOLE

Salle Polyvalente les Vernais

CONCOURS BELOTE

17 octobre

AMICALE PÉTANQUE

Salle Polyvalente les Vernais

CONCOURS BELOTE

Novembre

15 novembre

COMMUNE

Salle Polyvalente les Vernais

REPAS DE L'AMITIÉ

21 novembre

US VOUGY

Salle Polyvalente les Vernais

LOTO

Décembre

12 décembre

LES AMIS DE L'ÉCOLE

Salle de sport

MARCHE DE NOËL



Ecole de Vougy • Année 1958



1 > Marie-Rose GRAZIANO - **2** > Nelly RENIMEL - **3** > Michel GRAZIANO - **4** > Monique CAUX - **5** > Joëlle SINDIC
6 > Georgette CASSAZ - **7** > Jean-Paul GLIERE - **8** > Michel PELLIER CUIT - **9** > Jacky PINTASIGO
10 > ? AIGLOZ - **11** > Chantal RENIMEL - **12** > Gabriel JACQUARD - **13** > Yvon AIGLOZ
14 > Michel PERRILLAT - **15** > Ludovica RUBEL - **16** > Gérard PLACE
17 > Robert GRAZIANO - **18** > Gérard BETEMPS - **19** > Jocelyne PRESSET - **20** > Fabienne PASQUALIN



> Fanfare des pompiers de Vougy dans les années 1930



**Mairie de Vougy
1 route de Genève
74130 Vougy**

**Tél : 04 50 34 59 56
Fax : 04 50 34 50 58**

**e.mail :
accueil@mairie-vougy.fr**

**Internet :
www.mairie-vougy.com**